

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

ANNONCES.
1ère insertion... 10 cents la ligne.
2e " " " " " "
A long terme: Conditions libérales.
G. LEMAY,
Secrétaire de la Rédaction.

Adresse: LA JUSTICE, QUÉBEC.

VENDREDI, 22 JANVIER 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

LA JUSTICE
QUÉBEC, 22 JANVIER 1886

L'ENCYCLIQUE.
Québec, 20 janvier 1886.
G. AMYOT, Ecr., M. P., Avocat,
Directeur de "La Justice."

Monsieur.
Il est venu à la pensée de Mgr. l'Archevêque de Québec que du Canada devrait partir une adresse de remerciements à Notre Très Saint Père le Pape, et d'obéissance franche et publique à la grande parole qu'il vient d'adresser au monde chrétien sur la Constitution Chrétienne des États.

L'encyclique Immortale Dei est regardée dans le monde entier, tant de la part des ennemis de l'Eglise catholique que de la part de ses fidèles enfants, comme l'un des plus grands événements du siècle et l'un des plus grands actes émanés des Souverains Pontifes dans les temps modernes.

Les gouvernements de tous les pays n'ont point ménagé leur admiration secrète, les hommes d'Etat n'ont pu cacher leur étonnement plein de trouble. Malheureusement, en ces temps de fausses doctrines sociales et gouvernementales, peu ou point d'entr'eux voudront formuler dans un acte public, leur adhésion et leur reconnaissance.

Le Canada, grâce à Dieu, est l'une des rares contrées où les hommes d'Etat, les citoyens des classes dirigeantes se croient honorés de faire en cette occasion une démonstration publique de leur amour, de leur vénération et de leur gratitude au Grand Pontife qui vient si magistralement d'arrêter un instant le monde dans ses tendances toutes matérialistes, pour lui rappeler les véritables bases de la société et de la civilisation chrétienne.

Un comité s'est formé dans la Métropole religieuse et la capitale de la Province de Québec pour mettre à exécution la noble idée de Mgr. l'Archevêque. Sa Grandeur a daigné lui faire connaître que le St-Père serait heureux de recevoir de nos classes publiques et des citoyens de nos classes dirigeantes une adresse du genre de celle que j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli et dont Sa Grandeur a bien voulu approuver la rédaction.

Au nom du comité organisateur de cette démonstration, j'ai l'honneur de vous prier d'apposer votre signature sur la copie ci-incluse de l'adresse au Saint Père, en ajoutant à votre nom vos titres personnels et ceux de vos fonctions publiques ou professionnelles passées et présentes, et de me la renvoyer par le plus prochain courrier. Comme il n'est pas possible de faire signer tous les hommes publics et les citoyens les plus marquants de la Province sur une seule et même adresse, une copie est transmise à chacun d'eux qui restera comme pièce justificative des signatures lithographiées sur l'adresse qui sera transmise au Saint Père après qu'elles auront été, au préalable, dûment authentiquées par la Chancellerie du Palais Archépiscopal.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
L. H. HUOT,
Secrétaire du Comité.
Adresse:
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Palais Législatif,
Québec.

N. B. — La présente circulaire, avec l'adresse, est envoyée à tous les Membres Catholiques du Conseil Privé de la Reine au Canada, à tous les Juges, à tous Ministres actuels et anciens Ministres de la Province, à tous les Sénateurs et Conseillers Législatifs, à tous les députés aux Communes et à l'Assemblée Législative, à tous les hauts Officiers Publics chefs de département, à tous les principaux Professeurs laïques des institutions catholiques d'Education Supérieure, à un très grand nombre des membres des professions libérales, à tous les directeurs des journaux, aux plus importants parmi les industriels et les grands négociants de la Province de Québec, aux maires et échevins des villes, aux présidents, directeurs et caissiers des banques, etc., etc.
Comité préposé à la préparation d'une adresse au Souverain-Pontife,

à l'occasion de l'encyclique Immortale Dei.

Président, l'honorable Gédéon Ouimet, ancien Premier Ministre, Surintendant de l'Instruction Publique.

Secrétaire, L. H. Huot, Ecr., avocat, ancien directeur du Canadien. Greffier de la Couronne en Chancellerie.
L'honorable A. B. Routhier, juge de la Cour Supérieure; l'honorable L. B. Caron, juge de la Cour Supérieure; Jacques Malouin, Ecr., ancien député, Conseil de la Reine; M. Hearn, Ecr., Conseil de la Reine; D. J. Montambault, Ecr., Conseil de la Reine; H. Cyrias Pelletier, Ecr., Conseil de la Reine; C. N. Hamel, Ecr., avocat, président général de la société St-Vincent de l'Ani; Owen Murphy, Ecr., ancien Maire de Québec; J. A. Charlebois, Ecr., notaire; Ph. Sirois, Ecr., notaire.

A SA SAINTETE LEON XIII. SOUVERAIN PONTIFE.

TRÈS SAINT PÈRE,

Vos Fils dévoués du Canada demandent humblement la permission d'exprimer à Votre Sainteté les sentiments de soumission sincère et de profonde reconnaissance qu'ils éprouvent à la lecture de Sa Lettre Encyclique sur la Constitution Chrétienne des États.

Sans doute — et l'histoire l'atteste hautement — tout enseignement émané de la Chaire de Pierre est toujours un grand bienfait pour l'humanité. Mais il est des temps où la société ébranlée jusque dans ses bases par de violentes perturbations et depuis longtemps en proie aux erreurs de tous genres, a plus particulièrement besoin d'une parole autorisée, solennelle, infaillible, qui lui signale la cause fondamentale de ses égarements et lui indique en même temps le remède à ses maux. Cette parole, Votre Sainteté vient de la faire entendre au monde entier. Plaise au ciel que le monde entier prête une oreille attentive et montre une volonté soumise à la grande voix qui le rappelle aux principes de l'ordre chrétien; là seulement il trouvera le repos, la paix et le salut.

Vous seul, en effet, Très Saint Père, des hauteurs de cette montagne sainte que la lumière céleste éclaire, pouvez mesurer les maux de notre siècle et y apporter le remède véritable. Vous seul pouvez, avec cette justesse et cette largeur de vue qui dénotent une sagesse surhumaine, décrire sûrement la nature de l'Eglise et de l'Etat, marquer leurs limites respectives, définir leurs rapports mutuels, tracer aux catholiques de tous les pays une ligne de conduite à la fois ferme et prudente, éminemment propre à faire apprécier et admirer davantage une religion qui, dans l'esprit de son divin Fondateur, ne doit pas seulement conduire les hommes au bonheur éternel, mais encore contribuer puissamment à leur félicité temporelle.

Appelés que nous sommes, par la confiance de nos concitoyens, à prendre une part dirigeante dans les affaires publiques de notre pays, nous ne saurions trop remercier Votre Sainteté des graves enseignements qu'Elle nous donne et des bienfaits sans nombre que doit en retirer la société tout entière. Eclairés de nouveau par cette lumineuse doctrine, nous comprendons mieux nos devoirs, et nous nous efforçons de plus en plus de favoriser dans la mesure voulue par les circonstances et dans la sphère de notre action, les intérêts de la société religieuse, qui sont en même temps les vrais intérêts de la société civile.

Ce devoir, Très Saint Père, nous sera d'autant plus facile et plus doux que l'Eglise, dont vous êtes l'auguste Chef, — société distincte, parfaite, — s'adapte d'une manière plus admirable aux différentes institutions politiques des États, aux formes variées des gouvernements, et respecte, protégé même toutes les véritables libertés.

La doctrine renfermée dans Votre admirable Encyclique, Très Saint Père est si belle et si féconde, qu'elle devrait être accueillie avec joie et reconnaissance par les hommes d'Etat de tous les pays chrétiens. Pour nous en particulier, nous étions préparés à ces magnifiques enseignements du Votre Sagasso. Huit années du Gouvernement le plus tempéré et le plus habile, d'un Pontificat dont la gloire commande l'admiration des ennemis de la religion, détermine même le plus grand homme d'Etat de nos jours à faire appel à Sa Médiation souveraine, nous ont habilités à voir en Votre Sainteté l'Homme de Dieu, suscité par la Providence elle-même pour montrer aux nations la voie qu'elles doivent suivre, si elles veulent échapper aux dangers de plus en plus menaçants

dont elles sont environnées de toutes parts.

C'est donc avec bonheur, Très Saint Père, que nous adhérons sans réserve à Votre Lettre Encyclique Immortale Dei. Nos ancêtres, ceux que nous pouvons appeler les pères de notre patrie, ont lutté pour la conservation de leur foi et l'intégrité de leurs droits religieux. Fiers de marcher sur leurs traces, éclairés et animés par la parole souveraine de Votre Sainteté, nous imitons le noble exemple de nos prédécesseurs, en défendant avec courage les intérêts sacrés de l'Eglise dont nous sommes et voulons rester les enfants soumis et dévoués, tout en gardant cet esprit de tolérance pratique que rend absolument nécessaire la condition sociale et politique de notre pays.

Daignez Très Saint Père, agréer l'hommage respectueux de ces sentiments, et comblez de Vos paternelles bénédictions ceux qui ont le bonheur de se dire,
De Votre Sainteté,
les fils très humbles, très dévoués et très obéissants.
Janvier 1886.

Quand les coups sont faits.

Sir John a prononcé un discours, à Londres, au banquet que lui avait offert le club St Georges. Voyant que le terrorisme, dont son organe en chef le Mail nous avait menacés, n'avait soulevé que le mépris et l'indignation, il a voulu tenter de la flatterie.

"Pendant mon séjour en Angleterre, on m'a posé maintes questions relativement à l'avenir de la confédération. On m'a demandé spécialement s'il existait des doutes sur la loyauté des Canadiens-français envers le souverain. Je suis heureux de pouvoir dire que s'il existe un groupe d'hommes loyaux dans les limites de l'Empire britannique, il faut le chercher parmi les Canadiens-français.

"Je ne discuterai pas les causes de la sympathie que les Canadiens ressentent pour l'Etat; cette sympathie est toute naturelle, et elle n'affecte en rien leur loyauté envers la couronne britannique.

"Il faut se rappeler qu'ils sont devenus sujets britanniques avant la révolution française, et l'Angleterre a religieusement observé son engagement de protéger leur religion, leurs droits, leurs privilèges, leurs institutions et leurs propriétés. Les Canadiens ne sympathisent aucunement avec l'irréligion moderne, la démocratie échevelée et le mépris de toute autorité qui existent actuellement en France.

"Le peuple canadien est un peuple religieux et moral, plein de respect pour l'autorité de ses évêques et de ses prêtres; et moi-même protestant, je n'hésite pas à dire qu'il n'existe pas au monde de politique morale meilleure et plus belle que celle du clergé canadien-français."

Suivant l'expression populaire: "c'est du beurre cela." Il en a pour tous les goûts, le rusé Sir John. Aux orangistes il faut du sang, et il leur en donne. A nous, un coup d'encensoir nous guérit de tous maux. Si nous sommes si bons, si loyaux, pourquoi n'a-t-il pas écouté notre voix, quand d'accord avec un juré anglais, nous demandions la clémence pour celui qui a sauvé le Nord-Ouest à la couronne anglaise, qui a combattu pour les siens? Il s'est moqué de nous alors, et nous a fait injurier par sa presse. Il a mis ses ministres français dans la plus humiliante position, et nous a fait lire comme peuple: taisez-vous, courbez le front, ou nous allons vous reconquérir, ou nous priver les vos libertés et privilèges, faire de vous un peuple d'ilotés!

Quelle ingratitude chez un homme que nous avons tenu au pouvoir pendant 30 ans! Mais les plus coupables sont les ministres qui l'avaient habilité à nous traiter ainsi, à nous sacrifier aux exigences croissantes d'une secte fanatique. S'ils savaient comme ceux devant les quels ils s'inclinent, Sir John le premier, les méprisent au fond de leur cœur! Pas un d'eux n'a eu le courage de désavouer même les plates injures du Mail qui fait leur force à Ontario. Fidèle à l'exemple de ses chefs, Sir Adolphe a laissé passer, sans protestations, les vives attaques du Chronicle à l'adresse de nos conseils municipaux. Ils se valent tous. On dirait que la fibre nationale est racornie chez eux, et que rien ne saurait les réveiller de leur torpeur. Mais le peuple tient encore à la dignité nationale, et la liste de ses griefs est trop longue pour que des éloges banaux, simple affaire de rouerie chez celui qui les profère, lui fasse oublier les sanglantes injustices dont il vient d'être la victime.

La justice est le pain du peuple; il en est toujours affamé. (Chateaubriand).

A NOS CONFRESSES
Prière d'échanger.

Les Croquignoles de Stoneham.
CONTE CANADIEN
(Suite.)

Nana Sahib demanda au jeune page s'il lui serait permis de visiter le bel édifice où se discutent les destinées du Canada. Il était étranger au pays, et on lui avait recommandé, lors de son départ pour voyager: "Surtout n'oubliez pas de faire une visite au Parlement d'Ottawa, c'est Westminster en petit." Nana, en habile homme, voulait garder l'incognito. Il pensait que s'il entrait à brûle-pourpoint, à ce page: "Je suis le fameux Nana Sahib, le puissant dans la province de Québec, hommes, femmes et enfants dehors." qu'on l'eût laissé dehors; et il voulait entrer, car il faisait froid dehors, tout comme dans les rangs de l'opposition.

Nana disait, si je puis entrer, ce sera un bon point de gagné, et le second m'arrivera peut-être par surcroît. Aussi que de paroles artificieuses n'adressa-t-il pas au jeune page! Paroles bien inutiles, puisque le page venait précieusement au devant de lui, pour le faire entrer le plus vite possible. Il y a parfois, dans la vie, de ces rencontres fortuites d'idées, d'aspirations, de désirs. Ici, c'est Nana qui veut entrer, n'importe par quel moyen, par le guichet de la fenêtre, s'il le fallait; et là, l'habile ministre qui veut de toute la force de ses facultés physiques et intellectuelles, que Nana ne reste pas dehors. Il y avait, dans la province de Québec, trop de monde dehors: il fallait en faire entrer dans la communion des fidèles.

Le jeune page dit à Nana-Sahib qu'il allait commencer par lui faire visiter la Chambre Etoilée. "Nom d'un petit bonhomme, se dit Nana, je ne pensais pas que la fortune me sourirait autant. Je suis un homme chanceux; c'est là l'endroit où se déroulera tout le drame, ou je me trompe fort. En effet, les étoiles tournent, le monde tourne, et il tourne." Il avait du flair Nana! Il pressentait déjà qu'on ne le traiterait pas en étranger, et que, derrière le page, il y avait une main mystérieuse qui sa savait donner un mouvement de rotation aux personnes qui entraient dans la Chambre Etoilée. Seulement, tournerait-il comme un derviche, ou comme une toupie?... Mais c'était là pour lui une question secondaire. Le point c'était de tourner proprement.

La Chambre Etoilée était une pièce spacieuse, décorée par des tentures éblouissantes qui jetaient de toutes parts les fauves rayonnements de l'or. Nana fut ébloui, et ne s'aperçut pas que le jeune page l'avait laissé seul. Comme transporté dans un monde idéal, il paraissait maintenant agir sous l'influence d'un courant magnétique. Il se mit à examiner cette route étoilée représentant la constellation du zodiaque, ces meubles d'une richesse inouïe, ces panneaux à fresque reproduisant quelques scènes des Mille et une Nuits, et ici... était-ce possible? Sans doute, c'était pour le contraste: Esaü vendant son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. A cette vue, Nana eut comme un éblouissement, le sang refluant trop vite de son cœur au cerveau, causait là un choc électrique, qui pouvait le renverser. Heureusement, ce fut peu de chose. Il se remit bientôt de cette émotion inattendue et continua ses découvertes en se dirigeant sur un point de la Chambre Etoilée qui paraissait le fasciner.

Il est un arbre dont les fleurs exhalent un parfum délicieux, dont les fruits murs sont si doux que, dans l'Antiquité, Hercule lutta pour l'acquiescer contre un dragon qui gardait le jardin des Hespérides, où il était alors planté. Plus tard, les Portugais l'enlevèrent aux Indes, pour le donner à l'Europe, et en 1492, l'Angleterre le cultiva pour la première fois. Il nous a été légué avec la Constitution Anglaise. C'est cet arbre qui fascina Nana-Sahib dans la Chambre Etoilée; ses fruits d'or l'appelaient irrésistiblement; ils avaient pour lui un langage plus doux que celui des fleurs.

Si j'étais resté dehors, se disait Nana, que de jouissances j'aurais perdues! Ils sont bien naïfs, les hommes, femmes et enfants que j'ai laissés dehors, là-bas. Mais n'y pensons pas, qu'ils fassent comme moi, qu'ils entrent! Oui, qu'ils entrent! mais peuvent-ils entrer ceux qui sont descendus dans la plaine pour combattre le bon combat, ceux qui réclament pour leur nationalité la justice à laquelle ils ont droit, et qu'on veut leur ravir? Peuvent-ils rentrer avant d'avoir obtenu le châtiment des coupables et l'amnistie pour tous, ces hommes, femmes et enfants, qui ont fait entendre un long cri de douleur? La conscience de Nana se réveillait et lui faisait rapidement ces questions. Il revenait à lui, il échappait au charme qui le tenait déjà, et se disposait à sortir de

la Chambre Etoilée, lorsque soudain il entendit une voix douce, mielleuse, qui lui dit: quoi! vous ici? Enchanté de vous voir, vous êtes le bien venu... vous allez sortir? Oh! de grâce, restez. Faites moi ce plaisir... que puis-je faire pour vous? Demandez, je suis tout à vous. Depuis quand êtes-vous à Ottawa? Que venez-vous faire ici?

Encore tout impressionné par la lutte qu'il venait de subir dans sa conscience, et sous le coup de l'émotion qu'elle lui avait causée, Nana-Sahib s'écria, en voyant le ministre qui s'avancait vers lui: Monsieur, je viens... je viens... je viens... Justice pour les Métis! A ce cri, la figure du ministre s'assombrit l'espace d'une seconde; il n'était pas habitué à tant d'audace. Quel! se serait-il trompé? Voyons. Mon cher Nana, lui dit-il, vous me paraissez fatigué, reposez-vous dans ce fauteuil, vous venez de loin, et vous devez être épuisé par les longs discours que vous avez faits, à Beauville, près de Québec, et au Champ-de-Mars, à Montréal? Oh! monsieur le ministre, vous êtes cruel, ne me rappelez pas ces choses... Je suis venu à Ottawa pour visiter les édifices du Parlement, et vous avez été dans cette chambre Etoilée, quel que chose qui m'intrigue. Permettez-moi de satisfaire ma curiosité?

Volontiers. Voilà qui est bien parlé. Allons, Nana, oublions le passé, c'est moi qui l'en convie.

(A suivre.)

Très-Loyal.

Le Courrier du Canada persiste dans son avancé au sujet de notre article, La Parole et l'Épée. On n'est pas plus loyal! Eh bien, puisque M. Chapais n'a pas voulu accepter notre proposition qu'il reste avec son avancé gratuit. Il n'y a que lui qui en souffrira.

Le Progrès de l'Est et plusieurs autres journaux ont reproduit notre article intitulé: "La parole et l'Épée."

On nous parle d'un va-et-vient insinué qui s'opère, de ce temps-ci, chez un plombier bien connu de la rue St-Jean. Serait-ce le commerce de ce plombier-contracteur public qui, devenu subitement ultra-florissant, attirerait cette foule d'ouvriers à l'air mystérieux, ou bien serait-ce encore le fait d'un certain député fédéral qui, sous le prétexte qu'il n'a pas le temps et ne veut pas se rendre impopulaire, envoie au susdit plombier les ouvriers (amis) qui veulent avoir leur part des travaux à exécuter à la citadelle? Sir A. P. Caron pourrait-il nous donner là-dessus quelques renseignements?

L'Électeur a porté récemment à ce sujet une accusation assez grave, et nous ne saignons pas qu'on en ait contesté la véracité.

ANGLETERRE ET FRANCE.

Sir John, à Londres, a parlé de ces deux pays en termes fort différents.

Pour la France, il dit: "Si la France ou toute autre nation européenne mettait le pied dans l'Amérique du Nord, les États-Unis se prévaudraient de la doctrine Monroe et la France trouverait au Canada ce qu'elle a trouvé au Mexique."

Nous ne voyons rien qui motivait cette allusion.

L'Angleterre, tout naturellement, provoque chez lui un tout autre courant d'idées. "Quant à la fédération impériale, j'admets qu'il faut en arriver à quelque chose comme cela, car à mesure que les nations auxiliaires du Canada, de l'Australie et de l'Afrique australe augmentent en richesse et en population, elles doivent être prêtes à accepter aussi une augmentation dans leurs responsabilités. Le Canada pour sa part est prêt à se joindre à la mère-patrie dans une ligne offensive et défensive pour le maintien de l'empire et du drapeau de la Grande-Bretagne."

Le peuple canadien n'a pas encore été consulté sur cette fameuse fédération impériale, et nous croyons qu'il ne faut pas exagérer ses sentiments là-dessus. Sir John aurait pu, du reste, exprimer ses vœux sur ce point sans en prendre occasion pour injurier la France. Si les "anglais, écossais et irlandais" tiennent à leur mère-patrie, les français ont aussi la leur, et quand même Sir John ne reconnaît pas ces derniers comme "canadiens", ils existent au pays, et ils sont inscrits sur les listes électorales à divers endroits.

NOUVEAUTES
1898
NOËL ET LE JOUR DE L'AN
A LA LIBRAIRIE DE
I. P. DERY,
No. 49, RUE SAINT PIERRE, BASSE-VILLE

Le plus beau choix pour Cadeaux de Noël et du jour de l'An, tel que: Boîtes à toilette en peluche de soie, pour Dames. Boîtes à ouvrage en peluche de soie pour Dames. Boîtes à Toilette pour Messieurs. Albums pour autographes, Albums pour photographies, etc. Portes-manteaux. Satelets pour Dames. Encriers de fantaisie en verre taillé, etc. Pesées pour papier, genres très nouveaux. Chapelets en Nacre de perle, Ambre, montés en argent, etc. Immense assortiment de Cartes montées en argent, du tour de l'An, en français et en anglais. Sachets en français et en anglais. Et quantité d'autres articles de fantaisie. Une visite est sollicitée. I. P. DERY, Libraire, 40, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec, 22 janvier 1886. 87-54

CHEMIN DE FER
QUÉBEC ET LAC SAINT-JEAN

Le train après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit:

ALLANT AU NORD
6.35 a.m. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond, arrivant à 10 a.m.

4.00 p.m. Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m.

ALLANT AU SUD
6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m.

3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 3.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m.

Train de la malle vendra de la Rivière à Pierre à 5.30 p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.15.

Les trains circulent sur l'heure du Eastern Standard.

Le train de malle se rencontre à St-Ambré avec les omnibus allant au village Indien, à Louville, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier à St-Charles avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, mais les samedis, valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT,
Secrétaire et Gérant.
Chambres Commerciales.
22 janvier 1886. 55

Vente à l'Encau d'Articles de fantaisie, Argenterie, Vaiselle, etc.

PAR OTAVE LEMIEUX & CIE,
A commencer JEUDI SOIR, 21 Janvier

ET LES SOIRS SUIVANTS,
Au No. 148, rue et faubourg St-Sean, Bloc Young Men's Christian Association, en face du marché Montcalm.

Nous avons reçu instruction des consignataires de vendre à l'Encau, jeudi soir, le 21 janvier et les soirs suivants, au No. 148, rue et faubourg St-Jean, Bloc Y. M. C. A., en face du Marché Montcalm, la balance des effets en consignation, tels que: Méridiens, Huitiers, Beurriers, Plateaux en Argent plaqué sur métal blanc, Coutellerie argente, Vases à fleurs imitation de Bohême, Sets de Bureau, Services à thé et à déjeuner, en porcelaine, Bols et Soucoupes de fantaisie, Verres, Epargnes, Carafes, grande quantité d'articles de fantaisie, Albums couverts en cuir et en peluche, Bâtes à ouvrage, Secrétaire, Pianos pour enfants, Pompes en cuir, en pierre et en papier mâché, Accordeons, Jeux de Croquet pour table et pour plancher, et une immense quantité d'autres effets.

Le tout sera vendu absolument sans réserve. Ceux qui ne peuvent pas assister à l'Encau du soir pourront se procurer des effets au prix de l'Encau tous les jours, de 9 heures a. m. jusqu'à 5 hrs p. m., à commencer le 22 janvier.

La vente commencera chaque soir à 7 heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE,
Encanteurs.
22 janvier 1886. 56

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société existant jusqu'à présent sous le nom de JOSEPH HAMEL & FRÈRES a été dissoute aujourd'hui, son terme d'existence étant expiré.
Le 22 janv. 4, janvier 1886.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

Une société a été formée par MM. JOSEPH HAMEL et JOSEPH ELZEAR BEDARD, qui feront désormais affaires sous le nom de JOSEPH HAMEL & CIE.
Qu 505, 5 janvier 1886.
22 janvier—65—53

Vin de St-Michel. —Tel est le nom d'un vin français, introduit dans le pays, et qui est reconnu comme le vin le plus naturel. Il est nutritif, réfrigérant et reconstituant. C'est un tonique excellent, indispensable aux enfants qui sont d'une constitution chétive. En faisant usage de ce vin, le sang prend son cours naturel et régulier, et bientôt disparaissent la maigreur, les pâles couleurs, les palpitations, les migraines ou autres indispositions. Cet excellent vin est en vente chez M. Chs. S. Rivier, épicière, rue de la Couronne (ancien maison Blumhart & Rivier.)

LA VERITE.

Le général Middleton avait écrit : " M. Riel, je suis prêt à vous recon-

Voici la réponse de Riel : " Major général Frederick Middleton. " Général,

" Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre note du 13, mais notre conseil est dispersé. J'espère que vous les laissez tranquilles et libres. J'apprends que vous êtes actuellement absent. Si j'allais à Batoche, qui me recevrait ? J'irai pour remplir la volonté de Dieu.

" Louis DAVID RIEL, Ex ovide. " 15 Mai 1885. " La Minerve conclut de cela d'une façon étrange. " Cette note, dit-elle, montre com-

" Mais comment Dumont, qui a été chercher Riel, qui a combattu en tête des Métis, peut mériter le titre de " brave " quand Riel n'a mérité que la mort, nous paraît une énigme. " La vérité est que la Minerve s'embrouille à défendre ses propriétaires.

INSULTE AU 9e BATAILLON.

Nous lisons dans l'Electeur : " Le Nouvelliste contenait jeudi dernier, dans sa lettre d'un électeur de St-Gervais, une lâche attaque contre le 9e bataillon. Ce misérable individu lance indignement l'injure et l'insulte à nos braves volontaires qui ont fait si vaillamment la campagne du Nord-Ouest.

" Ce prétendu électeur de St-Gervais est un triste personnage bien connu ici à Québec, ce n'est pas la bravoure qui est sa vertu de prédilection. " En disant que le 9me bataillon est resté stationné huit jours à Winnipeg, pendant que tous les autres bataillons se rendaient au feu, il insinue lâchement que le 9me refusait de marcher d'avant et d'aller au combat. Cette insinuation est aussi injuste que méchante.

" Nous nous sommes renseignés, et nous pouvons affirmer, avec connaissance de cause, que nos braves volontaires ont noblement fait leur devoir et qu'ils ont toujours été prêts, en toute occasion, à suivre les ordres de leur chef. " Pourquoi le 9me bataillon est-il resté huit jours à Winnipeg ? Demandez-le à notre Ministre de la Milice ; demandez-le au général Middleton, ils pourront vous répondre encore mieux que nous. Le général vous dira que le bataillon de Québec n'était pas attendu à Winnipeg avant le vingt avril, tandis qu'il est arrivé le 12 avril au soir.

" Après que le bataillon fut convenablement équipé, le Col. Amyot et les officiers adressèrent un long message au Ministre de la Milice, lui demandant l'ordre de quitter Winnipeg et d'aller de l'avant ; la réponse fut qu'on ne pouvait rien faire à Ottawa, tout était entre les mains du général, et c'est ce dernier seul qui pouvait régler le mouvement des troupes.

" Sur cette réponse, le Col. Amyot et plusieurs officiers se rendirent au bureau de brigade à Winnipeg ; ils demandèrent l'ordre d'aller au siège des hostilités, des instances répétées furent faites auprès des autorités, mais en vain, pas de pouvoir, c'est le général qui règle tout. " Enfin arriva l'ordre de partir pour Swift Current. Cette nouvelle fut accueilli avec la plus grande joie par tous les officiers et soldats ; tout le monde se mit à la besogne, les préparatifs se firent en un clin d'œil, et trois heures après, le départ avait lieu.

" Dans toute cette affaire, il paraît que les troubles et les anxiétés de la campagne avaient fait oublier à notre bon général Middleton que le 9e bataillon était en route. " Pour servir de misérables fins politiques, le lâche qui se cache sous le voile de l'anonyme, lance injustement l'injure à nos braves amis du 9e Voltigeurs. Qu'il précise ses accusations, qu'il les définit, et il pourra avoir l'occasion de les prouver devant

le public s'il se croit capable de le faire

" Notre bataillon canadien a dignement fait son devoir ; il a fait preuve de dévouement et d'esprit de discipline. Il était pénible pour eux, d'aller là-bas combattre contre des frères, mais le pays exigeait le sacrifice de leurs bras, l'ordre le voulait, ils n'ont pas hésité, ils ont tout quitté pour aller rétablir la paix. Ils ont fait honneur au nom canadien-français ; maintenant n'essayons pas de ternir leur réputation, en insinuant des choses qu'ils auraient certainement en horreur de faire, cessons ces attaques injustes, et laissons cette tâche ingrate à nos ennemis naturels les orangistes.

" Nous tenons ces renseignements de plusieurs officiers importants du bataillon, et nous pouvons affirmer qu'ils sont parfaitement exacts. "

PAR LA REDACTION DE LA JUSTICE. — Nous concourons pleinement dans les remarques ci-haut. L'organe de Sir Adolphe pousse l'infamie jusqu'à injurier ces braves jeunes gens qui ont risqué leur vie pour répondre à l'appel. Jamais bataillon ne s'est mieux conduit, a été plus légitime sujet d'orgueil pour un pays, que le 9me Bataillon, en grande partie composé de l'élite de la société. Partout à la hauteur de la situation, il avait accepté avec enthousiasme le mot d'ordre du Commandant : tout pour la gloire de Québec ! Aussi quel courage, quelle discipline, quelle noble conduite de la part de tous ses membres ! Il appartenait à l'organe du Ministre de la guerre, dont le bataillon a si bien fait l'affaire, de diffamer ce noble corps. Et tout cela pour chercher à amoindrir un homme qui entend faire son devoir comme député, aussi bien qu'il l'a fait comme soldat !

En tant que M. Amyot est concerné personnellement, nous laissons le Nouvelliste filer sa corde. Le jour viendra bientôt où une éclatante revanche sera prise. Le terrible Ministre de la guerre n'échappera pas.

Mais dès qu'il s'agit de l'honneur d'un bataillon de braves, nous voulons confondre de suite le calomniateur.

Le 9e bataillon est arrivé à Winnipeg, manquant de tout, le 12 avril. On le mit camper dans des marais. Il était encore en cette ville quand, le 20 avril, le commandant télégraphia à Sir Adolphe pour se plaindre.

La réponse chiffrée arriva le 21 : " Lt.-Colonel Amyot, Ct 9e Bat. " Winnipeg, Employez le chiffre Wrigley. Je suis anxieux de vous satisfaire. Je crois que je puis réussir si vous êtes discret (keep quite) et ne laissez pas savoir que j'interviens. Votre conduite est parfaite. " A. P. CARON. "

Mais ça n'allait pas vite. Le 23 avril, M. Amyot télégraphia, se plaignant que le départ des bataillons, arrivés après lui, l'humiliait.

Réponse : Ottawa 23 avril, 1885.

" Ai agi immédiatement suivant votre télégramme et ai télégraphié au général qui m'a immédiatement répondu le 22 qu'il avait déjà envoyé le 9e de Winnipeg à Swift Current il y a quelques jours. Il me télégraphia qu'il découvre que le 9e n'est pas parti de Winnipeg. J'ai demandé des explications moi-même à Winnipeg pour savoir ce que cela veut dire. " A. P. CARON. "

Le même jour, à 1 heure P. M., télégramme du général, ordonnant au 9e de se rendre à Swift Current, et un autre de Sir Adolphe : " J'ai télégraphié au général de faire ce que vous demandez, et il m'a répondu qu'il a donné l'ordre que vous vous rendez à Swift Current. Merci pour votre télégramme. Tous les amis sont enchantés de voir que vous allez si bien. " A. P. CARON. "

Il était une heure, et les hommes étaient dispersés dans la ville. L'appel fut sonné. A 2 heures, la nouvelle du départ était reçue des hommes par d'immenses acclamations. Le camp fut levé, le bagage transporté 2 milles dans la boue, et à 5 heures le 9e Bataillon partait. Et on ose insinuer ensuite que c'est le lâcheté du 9e qui a été cause qu'il est resté plusieurs jours à Winnipeg ! Nous protestons au nom de tous les braves de ce bataillon, au nom de l'honneur de notre ville et de la grande tude publique.

A NOS MINISTRES.

COMBIEN DE TEMPS ENCORE LES MALHEUREUX METIS VONT-ILS LANGUIR AU PENITENCIER ?

LA MORT DE RIEL N'A-T-ELLE PAS SATISFAIT TOUTES LES HAINES ?

LA VENGEANCE ORANGISTE N'EST-ELLE PAS ASSOUVIE ?

Nous demandons leur grâce au nom de la civilisation et de l'humanité chrétienne, au nom de leurs femmes et de leurs enfants, et nous la demanderons ainsi chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit accordée ou que tout espoir soit perdu.

Notre journal sera publié à deux éditions par jour, dont la première paraîtra à deux heures avec toutes les dépêches de nuit et de midi. La dernière édition paraîtra à cinq heures et contiendra toutes les dépêches du jour.

L'ASSEMBLEE DE ST. JEROME.

La grande assemblée, convoquée par l'honorable J. A. Chapleau, a eu lieu, hier, à St. Jérôme. L'honorable secrétaire d'Etat était rendu depuis mardi soir. A cette occasion eut lieu, à l'hôtel Beaulieu, un grand banquet organisé par M. Nantel, M. P. P.; il y avait cent trente invités, amis de M. Chapleau, venus du comté et des comtés avoisinants.

Ce banquet était présidé par M. le Dr. de Martigny, de Saint Jérôme. M. Chapleau y fit un long discours dans lequel il parla beaucoup du chemin de fer de colonisation du Nord et passa rapidement sur la question Riel.

L'honorable M. Thompson, ministre de la justice, parla ensuite, et fit l'éloge du secrétaire d'Etat. M. Tassé, de La Minerve, fut aussi très flatteur pour le secrétaire d'Etat. Mais il est faux que M. Daoust, M. P. pour Deux-Montagnes, ait pris la parole à ce banquet.

Vers dix heures, une députation alla demander à M. Chapleau de prendre part à l'assemblée. Ce dernier refusa. Cette nouvelle se répandit de suite dans la ville, et causa une vive excitation. MM. Beaubien et Mercier conseillèrent alors à leurs partisans de renoncer à leur projet d'assister à l'assemblée et dirent que, pour eux, ils n'y iraient pas, sans la permission de Monsieur Chapleau. Les partisans de M. Chapleau étaient dégoûtés de cette dernière recule de leur chef. Pour faciliter l'immigration à St-Jérôme des partisans du gouvernement, on vendait, aux adversaires de M. Chapleau, des billets pour cinquante centins, et aux amis vingt-cinq centins ; pour les tièdes, c'était gratis.

L'arrivée de ces renforts, jointe à la certitude que la majorité de l'assemblée leur serait hostile et qu'il ne pourrait parler sans la protection des orateurs de l'opposition, fit changer la résolution du secrétaire d'Etat et de ses amis. Vers 1 heure P.M., l'opposition reçut avis que la discussion serait libre et que les adversaires du gouvernement seraient admis à la discussion, à certaines conditions. L'assemblée eut lieu dans la salle du marché.

Sur l'estrade on remarqua les honorables MM. Chapleau, Beaubien, Bellerose, Mercier, J. L. Beaudry, J. J. Curran, C. R. M. P., Donald A. MacMaster, C. R. M. P., C. R. Davidson, C. R., Jos. Tassé, M. P., Wm. Owens, M. P. P., Poirier, Desmarais, Cloran, Chs. J. Champagne, C. A. Cornicelli, J. M. Dufresne, J. St. Louis, M. Brossard, E. Tassé, H. Hurteau, M. P., Col. Audet, J. A. Rodier, A. Gelinus, Dr. Marcell, Dr. Charlebois, M. P.

M. Bergeron, invité à l'assemblée, arriva trop tard pour prendre le train du matin. Les organisateurs de l'excursion de 11 hrs. a. m. dirent qu'il n'y avait pas d'excursion, et le député de Beauharnois dut se rendre en voiture à St. Jérôme, où il arriva trop tard.

MM. le Dr. de Martigny et Melchior Prévost, étaient présidents conjoints. Prés de 4,000 personnes étaient présentes.

L'honorable M. Chapleau ouvrit le débat.

Tout son discours a été une charge terrible contre les Métis et contre Riel. Des claqueurs, amenés de Montréal, et à la tête desquels était Joe Vincent, le batelier, s'efforcèrent de montrer de l'enthousiasme, mais la masse des électeurs ne ménagea pas à M. Chapleau les sifflets et les marques de désapprobation.

Après son discours, l'hon. M. Chapleau fit lui-même la lecture des résolutions qui devaient être soumises à l'assemblée à la fin des débats.

L'hon. M. Beaubien, qui succède à M. Chapleau, est accueilli par des applaudissements frénétiques et prononce un superbe discours fréquemment interrompu par des applaudissements frénétiques.

L'honora. le M. Thompson, ministre de la justice, prit ensuite la parole en anglais. Il dit qu'il était heureux d'être présent à cette assemblée, et fit l'éloge de son ami, M. Chapleau qui, d'après lui, est accusé à tort par les Canadiens.

M. Cloran, rédacteur du Post, de cette ville, se présente ensuite sur l'estrade, et est salué par les applaudissements de l'auditoire.

M. Curran, M. P., appelé par M. Chapleau, a fait un discours très flatteur pour le secrétaire d'Etat, mais qui, contre l'attente même de ses amis, ne brillait pas par la force de la nouveauté.

M. A. E. Poirier prononça ensuite une de ces harangues patriotiques qui vont droit au cœur du peuple.

Après ce discours, M. Melchior Prévost lut l'amendement suivant aux résolutions proposées par M. Chapleau lui-même.

Proposé en amendement, par Tossaint Lajeunesse, J. Longpré, Louis Brière, seconde par Narcisse Ménard : Que cette assemblée ne croit pas à propos de se prononcer maintenant sur toutes les questions soulevées dans les résolutions de l'hon. M. Chapleau, et croit devoir blâmer l'exécution de Riel, qui s'est faite malgré les innombrables pétitions faites dans cette province, demandant que notre malheureux compatriote ne fut pas mis à mort.

Après la réplique de M. Chapleau, dit M. Prévost, vous serez appelés à voter. M. Chapleau se leva alors pour répliquer. Pendant ces quelques remarques, l'assemblée commença à s'agiter et des cris tumultueux se firent entendre : " Tais-toi Chapleau !

"Frère du bourreau" "pendard."

M. Chapleau, continuant ses remarques, dit que M. Poirier avait obtenu une position à la Chambre grâce à lui (Chapleau). " C'est faux ! " dit M. Poirier, et il offrit de prouver documents en mains que M. Chapleau mentait. (M. Chapleau a déclaré en chambre, dans un discours contenu dans le *Standard* qu'il avait toujours ignoré que M. Poirier avait fait application, comme un des traducteurs du *Hansard*.)

M. Chapleau refusa de se rétracter et un brouhaha indescriptible s'en suivit. Les uns criaient " Mercier, " Bellerose, " Chapleau, " " Poirier ; " enfin les présidents rétablirent l'ordre et M. Chapleau termina sa réplique au milieu des cris et du tumulte.

Les présidents demandèrent à l'assemblée de se diviser.

Ceux qui étaient pour les résolutions Chapleau devaient aller dans l'extrémité nord de la salle et les adversaires, au sud. Pendant quelques minutes, l'assemblée ne fut qu'un tourbillon. Puis, au milieu d'un vacarme épouvantable, des cris, des applaudissements, on vit surgir le président, M. de Martigny, au milieu de la salle. Le camp ministériel était à sa droite, et le camp oppositionniste à sa gauche.

Du haut de l'estrade, M. Chapleau et ses amis montraient le Nord comme le droit chemin, mais les courants se dirigeaient du côté de l'opposition.

Comme résultat, le tiers de l'assemblée, en faveur des résolutions Chapleau, se rangea du côté du nord et applaudissait avec désespoir ; les deux autres tiers couvraient le milieu et l'extrémité sud de la salle.

Il est amusant de lire aujourd'hui *La Minerve*, la *Gazette*, et *Le Moniteur*, qu'une grande majorité était du côté Nord. C'est une question de fait bien simple pour des personnes désintéressées, et même le reporter du *Star*, journal favorable à M. Chapleau, est resté convaincu que les deux tiers étaient opposés à M. Chapleau.

Voyant la majorité imposante de l'opposition, personne du côté de M. Chapleau ne demanda au Président de déclarer les résolutions Chapleau, adoptées.

Et elles ne furent pas adoptées. Immédiatement l'honorable M. Chapleau se laissa aller dans les bras de M. Joe Vincent, batelier de Montréal, et employé du gouvernement, Charles Contant, employé du gouvernement, M. St. Louis, employé du gouvernement sur le canal Lachine et un monsieur Bohémien de Sainte Adèle.

Ce quatorze sous la haute surveillance de M. G. Nantel M. P. P., porta M. Chapleau en triomphe au milieu du petit groupe des fidèles du Nord. De leur côté, les oppositionnistes s'emparèrent de M. Beaubien et lui firent le même triomphe.

COUP DE THEATRE.

Revenu sur l'estrade, M. Chapleau descendit, fit quelques pas dans l'assemblée puis tout à coup s'écria : " Je suis frappé. " La foule se précipita pour voir l'accident. Mais M. Mercier tendit la main au secrétaire d'Etat, et le retira de la foule.

La *Minerve* de ce matin, dit que M. Chapleau a été frappé avec une canne, la *Gazette* dit qu'un projectile quelconque a été lancé, le *Moniteur* ne dit rien du tout, les uns disent qu'il s'est affaissé sur le sol, d'autres qu'il a été assommé.

L'honorable secrétaire revint sur l'estrade, les cheveux dans la figure et la main sur le front ; mais rien ne paraissait, et on découvrit que c'était simplement un truc par lequel le secrétaire voulait poser en victime.

Cela lui vaut 50 votes " disait un électeur. Oui ; mais l'affaire a manqué, après l'assemblée les partisans de M. Chapleau, se rendirent à l'hôtel Beaulieu, où M. Chapleau fit encore un long discours ; M. Cornicelli en fit autant.

Dans la salle, MM. Mercier, Poirier et Tremblay adressèrent la parole aux deux tiers de l'assemblée restés avec eux.

A la Société Géographique de Québec.

Si notre bonne ville de Québec ne peut se glorifier d'être un grand centre d'affaires, elle peut, à bon droit, se glorifier d'être un centre de lumières.

Hier soir, nous avons eu la bonne fortune d'entendre un conférencier chez qui nous ne trouvons qu'un défaut, celui d'apparaître trop rarement à la tribune du conférencier.

M. l'abbé Laflamme est un de ces laborieux travailleurs, un de ces chercheurs infatigables des causes et des effets, un de ces hommes que l'amour de la science tient toujours en éveil. Mais si la science est le vaste domaine de l'abbé Laflamme, elle est aussi, pour le savant professeur, un champ de patriotisme. Sur les travaux de M. l'abbé sont, pour une grande partie, le résultat d'études de notre pays dans le domaine physique.

Ne sentant nullement le besoin d'aller à la remorque des savants des autres pays, fouiller le sol que tant d'autres ont vu, scruté et remué, il a parcouru une grande partie du Canada. Après avoir vu et étudié, il vient donner au public le fruit des recherches et des découvertes qu'il a faites.

Hier soir, M. l'abbé Laflamme avait pris pour sujet de conférence : " Le Saguenay ; Essai de Géographie Physique. " Le conférencier, qui nous a fait désirer de vivre des milliers d'années, a passablement démolli la théorie volcanique hasardée de M. Buies sur le Saguenay. D'après M. l'abbé, le cataclysme, supposé par M. Buies, ne

serait qu'un " hoquet géologique "

la science aurait fait disparaître. Après avoir pris connaissance des études profondes et des rapprochements nombreux de M. l'abbé Laflamme, vraiment il faut se dire que M. Buies, en écrivant son livre sur le Saguenay, était plutôt emporté par le rêve des horribles et bruyantes révolutions du globe qu'inspiré par la paisible science. Nous n'essaierons pas de donner un résumé de cette conférence, ce serait par trop l'estropier. Les cartes géologiques placées dans la salle permettaient à l'auditoire de suivre, avec une plus grande facilité, l'étude du conférencier.

Après la conférence, M. Chouinard, le président de la société Géographique, invita l'hon. M. Lynch à prendre la parole. M. le commissaire des Terres remercia le conférencier dans un discours marqué au coin de l'éloquence que tout le monde lui connaît. L'hon. M. Ouimet, Surintendant des écoles, a appuyé le vote de remerciements.

Somme toute, soirée brillante et excessivement intéressante malgré l'aridité du sujet. Nous avons remarqué dans l'auditoire : monsieur Hamel, Recteur de l'Université Laval, MM. les abbés Lemieux, Bouffard, Louis Paquet, les Honorables MM. Ross, Premier-ministre, Würtele, Blanchet, Lynch, Ouimet et Pantaléon Pelletier, MM. Dr. Verge, Lemieux, Théo. Hamel, le Colonel Rhodes et Théo. Ledroit, etc.

C'est à la salle du Septeur Haydn, No. 4, Rue St. André que cette conférence a eu lieu. M. le Président a annoncé à son auditoire que M. l'abbé Laflamme avait donné là, la première d'une série de conférences qui devront être données dans le cours de l'hiver.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES.

LE PARLEMENT IMPERIAL.

Londres, 12.—A la chambre des lords le duc d'Abercorn a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Il a parlé de la grande responsabilité qui incombait à ceux qui administrent les affaires du gouvernement. Il a dit qu'un nuage sombre planait au-dessus de l'empire britannique, et que ce nuage était la situation en Irlande.

Le duc d'Abercorn a mentionné un certain nombre de devoirs qu'on devait accomplir à l'égard du pays. Au nombre de ces devoirs étaient : le maintien de l'union, la suppression de cette espèce de persécution exercée par la ligne nationale et la défense de la minorité loyaliste. Il a dit qu'aucun homme d'état anglais quelconque soient ses opinions politiques, ne sacrifierait les intérêts du pays.

Le comte de Scarborough seconda l'adresse. Lord Granville a félicité lord Salisbury d'avoir, pour maintenir sa politique, deux orateurs aussi éloquents que le moteur et le second de l'adresse.

A la Chambre des lords, lord Salisbury, dans le discours qu'il a fait pour faire connaître en résumé la politique du gouvernement, a dit que l'Allemagne avait donné des garanties qu'elle n'avait pas l'intention d'annexer à ses territoires les îles Samoa.

Relativement à la question Birmane, lord Salisbury a dit qu'il voudrait mieux attendre, avant de faire aucune déclaration, d'avoir reçu les documents de lord Dufferin. Ce dernier va user de son influence pour prévenir toute violation du droit international. Lord Salisbury a nie emphatiquement la nouvelle qu'il ait donné son appui à la Grèce. Il a dit que ce que l'Angleterre désirait avant tout, c'était la paix en Orient.

En parlant de l'Irlande, le premier ministre a dit que le gouvernement s'était abstenu de remettre en vigueur l'acte des Crimes, parce qu'il y avait des indices d'un retour vers la paix en Irlande. L'expérience faite à propos de l'acte des Crimes n'a pas été couronnée de succès, et rien ne peut dépasser la patience de lord Carnarvon dans l'accomplissement de sa mission de paix. " Le mal, a dit lord Salisbury, est à Westminster et non en Irlande. Les paroles paroles de M. Gladstone sont cause de bien des maux en Irlande. M. Gladstone n'a pas parlé avec assez de fermeté relativement à l'intégrité de l'empire britannique. "

Les discours du premier ministre a été reçu avec des applaudissements. A la Chambre des Communes, M. Connelly, député nationaliste pour Longford, donna avis qu'il demanderait la permission de présenter un projet de loi agraire d'Irlande. Cet avis de motion fut reçu avec les chaleureux applaudissements des *Home Rulers*.

A la Chambre des Communes, M. Gladstone a dit que la manière d'agir de lord Salisbury, au sujet des mesures de Kremenlin, lui faisait honneur. " L'opposition, a dit M. Gladstone, donnera à lord Salisbury tout son appui et tout l'aide possible pour le règlement des questions d'Orient et de Birmanie. "

Relativement à la question d'Irlande, M. Gladstone a dit : " J'aurais désiré que le discours de la reine fut explicite. Je suis convaincu qu'il n'y a qu'une politique conciliante qui puisse régler d'une manière effective la question d'Irlande. J'ai toujours cherché à éliminer tout élément de haine, de passion dans la discussion à propos de cette question. "

Ce qu'il sera nécessaire de faire pour l'Irlande devra être fait promptement. Au nom du Ciel, maintenons

l'union que nous avons toujours maintenue. Ne dévions pas de la voie droite que nous avons suivie. Oublions tout le mal qui a pu être fait. Rendons justice aux grands intérêts dont nous avons les charges. (Appl. prolongés.)

M. Gladstone a parlé pendant plus d'une heure et vingt minutes. Il a été applaudi par toute la chambre.

M. Thomas Power O'Connor a donné avis de motion qu'il soumettrait à la chambre un projet de loi pour la culture du tabac en Irlande.

Sir Michael Hicks Beach, chancelier de l'échiquier, a remercié M. Gladstone pour ses paroles de bienveillance à l'égard du gouvernement. Il a lancé un défit à l'opposition au sujet du maintien de l'union de l'empire.

" Si l'opposition, dit-il, n'est pas d'accord à ce sujet avec le gouvernement, laissons-les. Si elle veut marcher avec le gouvernement, qu'elle le déclare. "

" Si la majorité des membres de cette chambre le veut, le gouvernement se maintiendra au pouvoir. " Il a demandé humblement et chaleureusement aux députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, d'accorder leur appui au gouvernement, afin de lui permettre d'administrer les affaires du pays.

Le débat aux Communes a révélé le fait que les deux partis en parlement désirent se concilier les Parnellistes. Les deux partis ne veulent pas non plus forcer l'adoption de mesures de coercition.

D'un autre côté on ne croit pas que les conservateurs et les libéraux aient chance de présenter à cette session un projet de loi *Home Rule* qui puisse satisfaire les Irlandais.

Le discours de M. Parnell a donné la preuve d'un rapprochement entre lui et M. Gladstone, et qu'il abandonne l'espoir d'une alliance avec les conservateurs.

M. Parnell a dit qu'il avait toujours cru que si on admettait le principe que quelque forme de gouvernement responsable devait être accordé à l'Irlande, ce ne serait pas une tâche formidable d'en régler les détails, et qu'il ne serait pas non plus difficile de préserver l'empire d'une séparation avec l'Irlande. Il a assuré que la minorité protestante n'avait rien à redouter de la part des catholiques.

Ni les Parnellistes ni les libéraux semblent portés à lancer un défit au gouvernement. On croit que le débat sur l'adresse se continuera durant toute la semaine prochaine.

M. Gladstone a dit à la Chambre des Communes qu'en se faisant réécrire, il avait surtout été poussé par le désir de se rendre aux vœux de la législature et de l'Irlande. Il a dit qu'il s'abstiendrait pour le moment de changer ou d'ajouter aux propositions faites dans son manifeste. Il attendra que les Parnellistes expriment leurs opinions.

Sir Michael Hicks Beach a dit que c'était le *boycottage* et non pas les crimes agraires qui augmentaient en Irlande. Le nouveau secrétaire d'Irlande prendra en considération la question de savoir si les pouvoirs ordinaires sont suffisants pour supprimer le *boycottage* ou s'il faudra avoir recours aux mesures extraordinaires.

Lord Radolph Churchill, secrétaire des Indes, proposa l'ajournement du débat. Il a dit qu'il serait impossible pour le gouvernement de sanctionner son projet d'accorder un parlement local en Irlande ; mais qu'en temps convenable, il présentera un projet de loi à cette fin.

Lord Kilmorby, à la Chambre des Lords et M. Henegat, aux Communes proposent l'abolition de la charge de vice-roi d'Irlande.

Le *Daily Telegraph* dit que le gouvernement se propose de demander à la Chambre des Communes de discuter les nouveaux règlements de procédure parlementaire proposés. Ce nouveau code de règlements parlementaires a des dispositions relatives, 1. à la limitation des questions ; 2. à la suppression des avis de motions verbales renvoyant un bill de séance en séance ; 3. à l'heure de la tenue des séances qui s'ouvriront à 2 heures p. m. avec ajournement de 7 à 9 heures p. m. pour le dîner.

Un grand nombre de membres n'étaient pas présents à la Chambre des Communes aujourd'hui.

M. Michel Henry a prétendu que cette chambre était trop peu nombreuse pour discuter le nouveau code de règles parlementaires. Ces nouveaux règlements mentionnent un ajournement dans le mois de juillet avec une session en automne.

On annonce que le vicomte Canbrock agira temporairement comme secrétaire de la guerre.

Lord Claud Hamilton a demandé aux députés d'Ulster de se réunir au club Carlton lundi prochain pour jeter les bases d'un parti indépendant aux Communes.

Lorsque la procession royale revenait au palais Buckingham, un cheval, conduit par un troupier, frappa un petit gargon qui se trouvait sur le bord d'un trottoir. La reine, témoin oculaire de cet accident, fit arrêter la voiture immédiatement pour s'assurer de la gravité de la blessure de cet enfant. On dit à la reine que cet enfant n'avait pas été gravement blessé, et la procession se remit en marche.

La princesse de Galles n'était pas présente à l'ouverture du parlement.

A l'instar de plusieurs grands journaux, nous nous proposons d'offrir des primes aux abonnés qui paieront d'avance.

SOMMAIRE DES ANNONCES.

Bernard et Allaire : Pianos, etc. E. Jacot : Bijouterie. Bédard Girard & Co. : agences. Jas. F. Belleau : agent d'assurances. Eug. Bernier : Hôtel. A. Gamont : Vente de terres. J. Gilbert : Cordonnerie. L. A. Bergevin : Tailleur fashionable. I. Thibaudeau : Maison à louer. Joseph Dugal : Tannerie. Gingras, Langlois & Co. : Guérison. J. B. Rousseau : T T T. Filteau & Frère : Livres. Blanchet, Amyot & Pelletier : Curatelle. Thos. McCord : Marchandises sèches. J. Richard : Maison à louer. P. N. Cameron : Livres et tabac. J. O. Filteau : Maison à vendre. J. A. Langlais : Librairie. A. T. Constantin & Co. : Marchandises. J. H. E. Plamondon : Machine à coudre. Jos. Sheylin : Nouvelle société. A. Gingras & Co. : Manufacture de chemises. Geo. V. H. Bouchard : Agent d'assurances. Arthur Lavigne : Pianos. F.-X. Gosselin : Notaire. A. Poulin & Co. : Huîtres fraîches. Jos. Gosselin : Terre à vendre. George Tangway : Moulins etc., à vendre. N. Y. Montreuil : Bière & Porter. S. E. Lefebvre : Loterie nationale. E. Lemieux : Notaire. P. Garneau & Fils : Maison à louer. Jos. Amyot & Frère : Effets français. Paré : Sciage etc., au moulin. Renaud & Co. : Vaiselle. Ed. Giroux : Nouvelle société. E. A. Robitaille : Vinaigre. Y. Bélanger : Agent d'assurances. J. E. Morrison : Pharmacie. Blanchet, Amyot & Pelletier : Avocats. C. S. Rivierin : Epicerie. Gingras, Langlois & Co. : Eau de St. Léon. J. Dynes : Machine à coudre. N. O. Vallierand : Lampes. Filteau & Frères : Mémoires de Gaspé. A. R. Roy : Photographie. Lennox : Dissolution de société. Jos. Hamel : Nouvelle société. I. P. Déry : Articles de fantaisie. J. G. Scott : Chemin du Lac St. Jean. Oct. Lemieux & Co. : Vente à Pénance. Ed. Giroux & Co. : Remède contre hémorroïdes. Révd. Lasfargues : Bazar du patronage.

Nous lisons dans la Vérité Nous avons dit que le Nouvelliste est l'organe de Sir A. P. Caron. Il faudrait s'expliquer : Le Nouvelliste voudrait l'être ; il fait bien son possible, mais c'est l'Événement qui retire les profits. Plusieurs québécois partent ce matin pour Halifax et l'Europe : M. John Burstall, M. E. H. Wade, M. Price, et les demoiselles Price, M. John Sharpless, M. Turner et Mlle Turner. On annonce que le Prince Léopold de Prusse a offert sa main à la Princesse Victoria, de Galles, qui atteindra ses dix-huit ans en juillet prochain. On dit, d'un autre côté, que le Prince de Galles n'a pas beaucoup de sympathies pour ces princes d'Allemagne. Si on parvient à arranger l'affaire d'une manière satisfaisante, les fiançailles auront lieu en mars, le jour où l'Empereur Guillaume entrera dans sa quatre-vingt-neuvième année.

NAISSANCES.

En cette ville le 18 courant la femme de Mr. John McLean, une fille. En cette ville le 18 courant, la femme de M. Alf. Thibault employé civil, une fille.

Décès.

En cette ville, ce matin, à l'âge de trois jours, Marie Blanche, Georgiana, enfant de John McLean, Eer. Elle sera inhumée demain le 23 courant, à 3 hrs. P. M., au cimetière Belmont.

Mercredi dernier, à New-Charles, B. des C., S. G. LeBel, Eer. N. P., âgé de 74.

VARIETES.

—C'était un Yankee hardi, aventureux. Quoique père de famille, il quitta les États-Unis pour aller chasser le lion en Afrique. Un soir d'octobre dernier, l'Américain eut le bonheur de se trouver face à face avec le roi du désert, tout près de Robertville.

—Helas ! la lutte ne fut pas longue. Soit émotion, soit maladresse, le chasseur manqua son but, et soudain le terrible animal se dressa rugissant devant lui. Il fallut combattre corps à corps : l'homme succomba.

Un colon des environs se chargea de prévenir la famille et expédia une dépêche à New-York.

—Envoyez le corps ! répondit télégraphiquement le fils aîné éploré. Le colon s'empresse de satisfaire à ce pieux désir.

Trois semaines après, le cercueil débarqua. On l'ouvre à la requête de la famille. Oh surprise ! A la place des restes paternels on trouve le corps d'un magnifique lion.

Dépêche du fils au colon : —Que signifie présence du lion dans cercueil papa ? Réponse du colon : —Lion tué papa et mangé après. Papa dans lion.

La nouvelle loi sur l'introduction des Chinois à la Colombie anglaise a rendu réellement difficile cette œuvre d'immigration. Par suite des risques à courir, les agences de transport ont cru qu'il n'y avait aucun mal à suivre l'exemple des anciens marchands de bois d'ébène. Plutôt que de se laisser prendre et de payer le droit d'entrée ou risquer les pénalités édictées, un marin italien, qui avait à son bord sept habitants du Céleste Empire, cachés dans la cale de son bâtiment, et se voyait poursuivi par un côté du gouvernement canadien, n'a rien trouvé de mieux à faire que de jeter sa cargaison à l'eau, afin de faire disparaître les preuves de sa culpabilité. Ce marin par trop entreprenant est maintenant en prison, où il attend son procès.

—Un chène fossile a été découvert dans le lit du Rhône ; ce chène se trouvait là depuis des milliers de siècles. Les mesures de ce végétal sont 35 mètres de haut, 38 mètres cubes, poids 55,000 kilogrammes. Il est noir comme l'ébène et dur comme le fer. On suppose qu'il avait au moins trois mille ans lorsqu'il s'est couché au fond du fleuve. A ce propos, la France rappelle les arbres les plus remarquables : le chène d'Allouville, qui porte dans ses branches une chapelle ; le châtaignier de l'Étna, qui peut abriter trente cavaliers ; l'arbre d'Auguste, dans le creux duquel Caligula donna un repas de 40 couverts ; le platane Xerxès, qui abrita celui-ci et ses cent gardes ; le platane de Cos, dont le tronc mesure trente pieds de circonférence et dont des colonnes de marbre soutiennent les branches.

Enfin, dans le cimetière de la Haye-de-Routot, en Normandie, il y a un if immense qui couvrirait autrefois le cimetière tout entier. Il est âgé de 1800 ans et grandit tous les jours.

—M. de Lessops a pris le bon moyen pour rester en dehors des questions médicales. Il n'est jamais malade.

Mais voici qu'un vilain accident l'a bêtement jeté par terre. Pour tout autre, à cet âge, l'épreuve aurait pu être redoutable. Le lendemain, il n'y pensait déjà plus.

Cette chute malencontreuse n'aura servi, heureusement, qu'à lui mon-

trer de quelles sympathies il est entouré et qu'à lui fournir l'occasion d'un de ces mots charmants de bonhomme dont il a le secret.

Un des nombreux visiteurs qui ont afflué à l'hôtel de l'avenue Montaigne, après l'avoir félicité, lui demandait :

—Enfin, c'est prodigieux. Comment pouvez-vous faire pour ne pas vieillir ?

—Mon ami, rien de plus simple. Il suffit de ne pas en prendre l'habitude.

—Interrogatoire d'un jeune garçon de huit ans :

—Tu vas à l'école, mon enfant ? Tu y écris ?

—Non, monsieur. —Tu y lis ? —Non, monsieur. —Mais, enfin, qu'est-ce que tu y fais ?

—J'attends qu'on sorte.

—Il y a à Paris une Bourse pour les autographes. Mlle Van Zandt y arrivait l'autre jour belle première avec une lettre dans laquelle « elle pleure de désespoir parce qu'elle a pris un rhume. Les larmes et la toux ont été cotées 91 francs. Après cela, c'était peut-être une bronchite historique ; celle que l'artiste avait traitée en prenant des grogs.

Mais le plus bizarre, c'est une curieuse lettre d'amour de Déjazet, 50 francs. Ne ressentez-vous pas une impression singulière à voir des correspondances aussi intimes livrées à l'encan ?

Cinquante francs, le secret d'un cœur ! Sous prétexte que vous avez été une femme de talent, tout le monde se croit le droit de barboter dans votre passé.

GUIDE DES VOYAGEURS.

LE PACIFIQUE CANADIEN. Express du jour.—Départ à 2.30 p. m.—Arrivée à Montréal, à 10 h. p. m.—Départ de Montréal à 6.30 p. m.—Train mixte.—Départ à 9 a. m.—Arrivée à Montréal à 3 hrs. p. m. Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 hrs. p. m. et se rencontrent à Trois-Rivières ou à la Pointe du Lac.

INTERCOLONIAL. Express d'Halifax.—Départ de Québec par bateau à 7.30 a. m. et de Lévis à 8 a. m. Express de Québec.—Départ de Québec par bateau à 11 h. a. m. et de Lévis à 12.25 a. m. Train de nuit.—Départ de Québec par bateau à 5 h. p. m. et de Lévis par chers à 5.25 p. m.—Un train de première classe est attaché à ce convoi, mais il ne va qu'à la Rivière-du-Loup, voyage très-lentement et arrive à destination vers 3 ou 4 hrs du matin. Les trains arrivent à Lévis comme suit : l'Express de nuit à 6.45 p. m. ; l'Express local à 1.47 h. p. m. et le train de nuit à 5 h. a. m. Le départ du temps en hiver les bateaux traversiers ne font pas le service jusqu'à l'arrivée de l'Express et les passagers sont obligés de coucher où ils peuvent à Lévis.

QUEBEC CENTRAL. Express pour Sherbrooke.—Départ de Québec par bateau 10.30 a. m. et de Lévis 11 h. a. m. Arrivée à Beauce Junction 1.10 p. m. et à Sherbrooke 6.15 p. m. Express de Beauce.—Départ de Québec par bateau 2.30 p. m. et de Lévis 3 h. p. m. Arrivée à St. François à 8 h. p. m.—Le même train repart de St. François tous les jours à 5 h. a. m. et arrive à Lévis à 10 h. a. m. L'Express de Sherbrooke arrive à Lévis à 4 h. p. m.

GRAND TRONC. Un train part de Lévis à 2 h. p. m. Le bateau laisse Québec au quai du G. T. R. à 1.30 p. m.—Arrivée à Montréal 8 h. p. m. Un autre train laisse Lévis à 8.30 p. m., mais le bateau part de Québec à 5 hrs et les passagers attendent près de trois heures à Lévis. Les trains arrivent à Lévis comme suit : l'un à 7 h. a. m., et l'autre à 1.45 p. m.

QUEBEC ET LAC ST-JEAN. Train pour St-Raymond.—6.35 a. m. ; arrive à cet endroit à 10 h. a. m. Train pour la Rivière à Pierre.—4 h. p. m., arrive à 7.45 p. m. Départ de St-Raymond.—3 h. p. m.—Arrivée à Québec 6.30 p. m. Départ de Rivière à Pierre 6 h. a. m.—Arrivée à Québec 9.55 a. m. Québec, 20 janvier 1886. 47

BAZAR DU PATRONAGE.

Au mois de Février prochain, s'ouvrira, avec la bienveillante permission de Mgr l'Archevêque, le bazar annuel du Patronage de St-Vincent de Paul. Cette œuvre si populaire, entourée de tant de sympathies dans la ville de Québec, n'a d'autres revenus que ce que lui fournit chaque année la charité publique. Le bazar étant presque sa seule ressource, nous le recommandons vivement en même temps que nous les prions d'accepter non plus si cères remerciements s pour les sacrifices qu'elles se sont déjà imposés en faveur d'une œuvre dont elles comprennent si bien l'importance. Nous osons espérer que malgré la rigueur du temps tout le monde voudra contribuer à une œuvre aussi digne de l'intérêt général et s'assurer par ses amonnes avec le secours des prières de nos enfants les bénédictions de Celui qui a promis de ne pas laisser sans récompense le verre d'eau donné au pauvre en son nom. Les dons peuvent être adressés aux dames ci-dessus désignées ou à l'Œuvre du Patronage, 50, rue St-George.

Dîners : Table St-Louis.—Mme L. Bilo-deau, Mme V. Terreau, Mme V. J. Moffet, M. A. Racine. Rafraîchissements : Table Saint-Vincent de Paul.—Mlle O. Dorval, Mme A. Boucher, Mme J. M. Tardivel. Lingerie : Table N.-Danne.—Mme Ph. J. Joliveau. Table St-Jean.—Mme G. Costolow, Mme P. I. Bazin, Mme A. Bélanger, Mme O. Lemieux. Table St-Jo-eph.—Mme J. G. Tourangeau Mme J. Darveau. Table St-François d'Assise.—Mlle E. Cloutier, Mme M. Arnel. Table St-Roch.—Mme F. Morency. Table St-Sauveur.—M. F. Labrecque, Mme B. Delamarre. E. LASFARGUES, Pre. 22 janvier 1886. 58

A VENDRE OU A LOUER.

Ce grand terrain en face du moulin Peters, rue du Prince-Edouard, ayant une superficie d'un-delà de douze mille pieds, propre à y faire le commerce de bois de construction ou de chauffage. Possession immédiate, si on le désire. S'adresser à DUBEAU & Co. J. B. Z. DUBEAU. ou à 21 janvier 1886. 36ps 3a-52

HEMORROIDES, HEMORROIDES. REMEDE SUR ENFIN TROUVÉ ! QUE PERSONNE SOUFFRE MAINTENANT

Un remède sûr pour les hémorroïdes sanguines, démanchantes et ulcérées a été découvert par le docteur Williams (remède sauvage). Demandons l'onguent sauvage contre les hémorroïdes, du Dr Williams. Une seule boîte a guéri des cas chroniques de la pire espèce et existant depuis 25 à 30 ans. Personne ne souffrira cinq minutes après être procuré ce remède. Les lotions et l'emploi des instruments font plus de mal que de bien. L'onguent sauvage contre les hémorroïdes du docteur Williams absorbe les tumeurs, enlève les démanagements (surtout la nuit, une fois qu'on est chaudiement au lit). Il agit comme un cataplasme, donne un soulagement de suite, et il n'est préparé que pour la guérison des hémorroïdes et pour rien autre chose. Lisez ce que dit Phon. J. M. Coffinberry de l'onguent sauvage du docteur Williams contre les hémorroïdes : " Je me suis servi d'une foule de remèdes contre les hémorroïdes, et j'ai le plaisir de dire que je n'ai jamais rien trouvé pour donner un soulagement immédiat et aussi sûr que l'onguent sauvage du docteur Williams." En vente chez tous les pharmaciens et envoyé par la malle sur réception d'une plastre (\$1). WILLIAMS MFG Co., propriétaires, Cleveland, Ont. Vendu par EDMOND GIROUX & Co, 37 et 39, rue St-Pierre, Québec. 22 janvier 1886. 57

A LOUER.

LA MAISON EN PIERRE DE TAILLE à deux étages, étant le No. 40, rue Guillard, occupée par Dame Veuve J. B. Lamère. S'adresser à J. RICHARD, 42, rue Desjardins. Ou à V. W. LARUE, N. P., 25, rue Ste-Anne. 20 janvier 1886. 1f-18

DEPOT GÉNÉRAL.

Le soussigné désire informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un DEPOT GÉNÉRAL, et qu'il a toujours en mains des journaux français et anglais de toutes nuances, y compris le "New York Illustrated Sporting World." Aussi, un excellent choix de Cigares, Tabac à Fumer et à Chiquer, Cigarettes, Pipes, Porte-Cigarettes, Porte-Cigares, Papeteries, etc.

A L'ENSEIGNE DU TAMBOUR, 234, Rue St-Jean. P. N. CAMERON. 20 janvier 1886. 1m-50

MAISON A VENDRE OU A LOUER.

UNE BONNE ET GRANDE MAISON EN BRIQUE ayant trois logements, avec beaucoup d'améliorations, grande cave, cour très vaste, hangar, écuries, remises, un bon puits. Pas de frais. Conditions faciles. Excellent poste pour un marchand de bois, commerçant de bière, etc. S'adresser sur les lieux. J. O. FILTEAU, 11, rue Arago, St-Sauveur. Ou 27, rue Buade, Québec. 20 janvier 1886. 46

AVIS PUBLIC est par le présent donné à tous les intéressés dans la succession vacante de feu Pierre Legaré, en son vivant, de la cité de Québec, Ecuyer, Avocat, de s'assembler devant l'un des Juges de cette Cour en nombre compétent, en la Chambre des Juges, au Palais de Justice, à Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER courant, à ONZE HEURES avant-midi, afin de donner leur avis sur le choix d'un créancier à la dite succession vacante conformément à l'ordonnance rendue par l'Honorable Juge L. B. Caron, l'un des Juges de la dite Cour.

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER, Procureurs. Québec, 13 janvier 1886. 46

NOUS VOILA DE NOUVEAU

Nous voilà de nouveau et à meilleur marché que jamais : Prêtez un moment d'attention à cette circulaire et de plus apportez-la avec vous comme guide des marchandises et des prix. Un lot de Drap de Couvertes et mottonné à moitié prix. Prédent, double largeur, de 30c en montant. Tweed tout laine, de 30c en montant. Serge tout laine à une réduction semblable. Corps et Caleçons pour Messieurs, partant de 25c en montant. Chemises Blanches, de 25c en montant. Flanelles de couleur, à une réduction semblable. Alpaca noir, partant de 6 centimes en montant. Cachemires noirs et de couleur, presque donnés, 2000 verges d'étoiles à robe de toutes couleurs à 71 la verge. Cerdé noir partant de 15c en montant. Vêtements barré, carreaux et uni, de 22c en montant. Mousseline et Point à Rideau partant de 3c en montant. Bas de Dames et Fillettes, n'ignorez pas la réduction. Cols en Toile pour Messieurs partant de 5c en montant. Un lot de mouchoirs à une réduction semblable. Drap de Dames partant de 15c en montant. Coton à tisser partant de 12c en montant. Coton à tisser partant de 20c en montant. Coton à chemise barré et carreaux de 5c en montant. Winsey partant de 3c en montant. Indienne à robe de 4c en montant. Couvertes tout laine pour \$2.45 la paire. Laine partant de 35c la lb en montant. Châles de Dames partant de 55c en montant. Coton jaune partant de 23c en montant. Tapis de Fécille partant de 8c en montant. Chemises de fantaisie pour Messieurs partant de 55c en montant. Toile pour Serviettes de 6c la verge en montant. Toile jaune partant de 15c la verge en montant. Toile cirée pour table, partant de 20c en montant. Couvre-pieds blancs et de couleur, presque donnés. Un lot de mitaines tricotées valant 3c données pour 11c. Coutil valant 25 cts, réduit à 15 cts. Coton à double largeur pour 21c la verge. Cotonne partant de 8 cts la verge en montant. Un lot de Jupons pour dames valant \$3.50, réduits à \$2.10. Un lot de Mouchoirs de Soie pour Messieurs valant \$1.25, réduits à 75c. Un nouveau lot de Tapis de Tapisserie, patron splendide, pour 32c la verge. NOUS RECEVRONS DANS QUELQUES JOURS Un lot de Broderies et Trémère partant de 31 la verge en montant. L'espace étant limité, nous ne pouvons vous mentionner qu'une partie de ce stock. UNE VISITE EST SOLICITÉE. VENEZ TOUS A LA MAISON SAINT-VALIER Ou vous trouverez tout votre avantage. No. 233, RUE ST-VALIER, THOS. McCORD. 20 janvier 1886. 6a-42

L. A. BERGEVIN, J. GILBERT, CORDONNIER,

35 à 45, RUE NOTRE-DAME, TAILLEUR FASHIONABLE, MANUFACTURIER DE HARDES FAITES ET MARCHAND DE MARCHANDISES SÈCHES EN GENERAL. Habillments pour Messieurs faits sur commande sous le plus court délai, COUPE PERFECTIONNÉE. MAIN D'ŒUVRE GARANTIE. Spécialité : Marchandises de haut goût à bas prix. Québec, 9 janvier 1886.

A Vendre ou à Louer.

CETTE MAISON DE PREMIERE CLASSE, No. 33, rue Ste Ursule, autrefois occupée par Jean Langlois, Eer. ayant toutes les améliorations les plus récentes. Possession immédiate. S'adresser à I. THIBAudeau, Propriétaire. 1f p 38-38 20 janvier 1886.

TANNAGE A LA FAÇON, TANNERIE DUGAL, QUEBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné. TANNAGE ET CORROYAGE de première qualité. Prix modérés. JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALIER, SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1a-10

UNE AUTRE GUERISON

Obtenu par l'Eau Minérale St Léon MM. GINGRAS, LANGLOIS & Co. Messieurs,—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST LEON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre où à ma résidence privée, No. 39, rue St. Patrice. HONORÉ CASALOT, I. C. S. 20 janvier 1886. 1a-11

LE MAGASIN DE THÉ

Le seul de ce genre à Québec. Immense assortiment de Thé vendu sans réserve pour faire place aux thés nouveaux qui nous arrivent de la Chine et du Japon. 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs. N'oubliez pas l'adresse. J. B. ROUSSEAU, 206, rue et faubourg St-Jean, 268, rue St-Joseph, St-Roch. 10 janvier 1886. 1m-43

LIVRES ! LIVRES !

Chez FILTEAU ET FRÈRE, rue Buade. Mémoires par De Gaspé..... \$ 1.00 Histoire et vie de M. de Maisonneuve, 300 pages gr in-8 enrichi de belles gravures..... 1.00 La Revue Canadienne, complète, par Hivison, 21 vols..... 50.00 Garneau—Histoire du Canada, 4 vols..... 6.00 Ferland—Histoire du Canada, 2 vols..... 2.50 Les Soirées Canadiennes, 5 vols, première série..... 20.00 Le Répertoire National, 4 vols..... 16.00 Le Chien d'Or, roman historique, traduit de l'anglais par Lemay, 2 vols..... 75c 20 janvier 1886. 41

PIANOS ET HARMONIUMS.

Les superbes pianos sans RIVAUX dans AUCUN PAYS fabriqués par "HEINTZMAN & Co." et ceux de "NEWCOMBE & Co." dont les points d'excellence sont Richesse et Sonorité de Son, Volume, élégance, fini et Solidité.

ont obtenu les plus hautes distinctions à l'Exposition Universelle tenue à la Nouvelle-Orléans en mai 1885, Médailles, Diplômes et Mention Honorable pour le MEILLEUR PIANO AMERICAIN ET CANADIEN.

Ils sont aussi recommandés par les professeurs de musique les plus éminents, les artistes, les communautés religieuses, le clergé, etc. Aussi constamment en magasin les pianos connus des marques suivantes :

Weber & Co., Mozart, Stanley & Co., Williams & Son. Harmoniums, de BELL & CO., W. DOHERTY & CO., TORONTO STANDARD ORGAN CO., E. G. THOMAS & CO.

Musique en feuilles et en brochures. Romances, Morceaux, et Musique sacrée, etc. Accord et réparations de Pianos et d'Harmoniums.

BERNARD & ALLAIRE, EDITEURS DE MUSIQUE, No. 77 et 79, Rue St-Jean, Haute-Ville.

Machines à Coudre et à Tricotter.

Seule agence à Québec des célèbres Machines à Coudre Domestic, de New-York, Wilson B, Wazer, Wilson Oscillant Shuttle, et gérant général pour la Puissance des "QUEBEC" et "QUEBEC A." Agence générale des MACHINES A TRICOTTER de "Franz & Pope," dont le parfait fonctionnement est garanti pour toutes espèces de tricot quelconques ; l'enseignement pour faire fonctionner la machine est donnée gratuitement à notre établissement. Réparations de Machines à Coudre et à Tricotter, promptement exécutées. BERNARD & ALLAIRE, Coin des rues St-Jean et St-Stanislas, Haute-Ville, Québec. Québec, 22 janvier 1886. 6-2m

J. GILBERT, CORDONNIER,

296 et 298, Rue St-Jean, Québec, Tient constamment un assortiment général de Chaussures pour soirs : Souliers Satin Bleu Pâle, Satin Blanc, Satin Noir, Kid Blanc, Chevreau Noir et Souliers perlés noir et blanc. Aussi, Chaussures en Cuir, en Drap et en Caoutchouc de goût et de fantaisie à des prix modérés. 20 janvier 1886. 1m-39

Canada, Province de Québec, District de Québec. Dans la Cour Supérieure. Alphonse Racine et al., Requêteurs ; Herménégille Toussignant, marchand, de Sainte-Philomène, Forterville, Failli ; et

Alphonse Gaumont, de Saint-Jean Deschailions, marchand, Curateur. Avis est par le présent donné par le soussigné, Alphonse Gaumont, curateur susdit, que les immeubles suivants, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Sainte Philomène de Forterville, en la troisième concession, du contenu de deux arpents de front sur vingt-huit arpents, plus ou moins, de profondeur ; bornée par devant au nord au chemin de la Reine, par derrière au sud à la quatrième concession, joignant un côté au nord-est à Uldrique Lelieur, d'autre côté au sud-ouest à Cyrille Toussignant—avec maison, granges et étables dessus construites, circonstances et dépendances ; la dite terre comprise sous le numéro sept cent douze (712), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Sainte-Philomène, des concessions, comprenant celle de Sainte-Philomène.

2. Un coin de terre en forme irrégulière, sis et situé en la quatrième concession de la paroisse de Sainte-Philomène Forterville, du contenu de quarante-trois arpents en superficie, plus ou moins, coupé par le chemin de la Reine, la partie située au sud-ouest du dit chemin, formant environ trente-cinq arpents, plus ou moins, et celle située au nord-est d'icelui, huit arpents, aussi plus ou moins, et celle située au nord-est d'icelui, de mesure précise ; le dit coin de terre faisant partie du lot sept cent vingt-trois, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-Jean Deschailions, comprenant celle de Sainte-Philomène, seront mis à l'enchère et par moi vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, à Saint-Jean Deschailions, à la porte de l'église de la dite paroisse, argent comptant, à ONZE heures du matin, le 14 JANVIER 1886. Toutes réclamations contre les dits immeubles doivent être immédiatement déposées entre les mains du soussigné. ALPHONSE GAUMONT, Curateur. St-Jean Deschailions, 11 janvier 1886. 45

TRANSFER HOTEL

No. 195, RUE ST-PAUL, PALAIS, PRÈS DE LA STATION DU CHEMIN DE FER DU NORD, ET DU LAC ST-JEAN, QUEBEC. EUGENE BERNIER, Propriétaire. 20 janvier 1886. 1m-49

JAS. F. BELLEAU

AGENT GENERAL D'ASSURANCES, Edifice de la Banque Union, No. 56 Rue St-Pierre, Québec, Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital : £3,000,000 stg. GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital : £2,000,000 stg.

BEDARD, GIRARD & Co.

Commissionnaires et Négociants, HENRI A. BEDARD, COMPTABLE ET LIQUIDATEUR, Coin des Rues Notre-Dame et Lamontagne, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

E. JACOT

(ÉTABLI EN 1865.) HORLOGERIES, BIJOUTERIES, ORFÈVRES-RIERES, etc., importées par E. JACOT, en face du presbytère St-Roch. Québec, 9 janvier 1886.

LA LIZARDIÈRE

(Suite.)

J'aurais dû n'y pas toucher, mais en passant devant la porte du marchand de tabac, je n'ai pas pu éviter de le saluer, car il m'a reconnu et ainsi interpellé:—On ne fume donc plus chez vous, père Pieyard? On refuse donc de faire aller le commerce? Mais non, monsieur Dubour, et à preuve, je vous demande trois choses: un paquet de caporal, une pipe de terre et deux cigares de première qualité.—Et voilà, monsieur le marquis, comment il y a deux cigares sur cette assiette. C'est une surprise que je vous ménageais, et je ne vous en ai pas parlé en arrivant pour attendre le bon moment, après le dessert!

Jean, sans mot dire, tendit la main à son vieux ami, prit un des cigares! et lui tendit l'autre.

—Non, monsieur Jean, c'est trop fade les cigares! Mais si vous voulez, j'irai devant la porte fumer un peu de ce caporal dans cette pipe neuve.

—Pas devant la porte, Pieyard!... là, près de moi; et pas dans cette pipe neuve, ce n'est pas bon. Attends un peu.

Le jeune marquis se leva. Il y avait près de son lit une espèce de trophée, des pistolets d'arçon, des sabres, deux épées, une croix de saint-Louis, une croix d'honneur et une grande pipe de porcelaine suspendue à la dragonne d'un sabre. Jean détacha la pipe et revint vers Pieyard.

—Tiens, lui dit-il, en voici une meilleure.

—Celle de feu M. le marquis?

—Oui, je te la donne.

Pieyard prit la pipe, sans rien trouver à répondre, et se mit à la bourrer lentement.

Cependant Clodion, qui avait, jusqu'à là, digéré sa part de lapin en un profond silence, se mit à pousser un gémissement sourd en tournant la tête vers la cheminée sans feu.

—Clodion a froid, s'écria Jean: faisons des folies ce soir, va chercher une bourrée.

Quelques instants après un bon feu flambait dans l'âtre immense. Jean s'assit d'un côté, sur un des grands fauteuils de chêne, fit signe à Pieyard de s'asseoir sur l'autre, et Clodion, entre le maître et le serviteur allongea son corps maigre et sa forte tête vers le rayonnement de l'âtre.

La fumée du cigare de Jean et de la pipe de Pieyard monta de chaque côté de la vaste cheminée blanche, rougie par la flamme, et ces deux fumées allaient se réunir en un seul nuage devant les armoires des Lizardières.

Tout en fumant à larges bouffées, Pieyard semblait absorbé dans ses souvenirs, et comme se parlant à lui-même:

—J'ai vu feu M. le marquis pleurer en fumant cette pipe. J'étais son brossier d'ordinaire, car il était capitaine dans l'escadron qui accompagnait le roi Charles X à Cherbourg.

Quand le vaisseau qui emportait le Roi en exil disparut, je vis M. le marquis pâlir en mordant sa moustache, puis il tira son épée, en brisa la lame qu'il jeta au loin dans la mer; on aurait dit qu'il était cloué à la terre, mais par un grand effort il fit quelques pas, s'assit sur une pierre de la jetée, tira brusquement sa pipe de son harem sac, se mit à fumer en regardant les vagues, et deux grosses larmes tombèrent de ses yeux.

Pieyard se leva, sa pipe étant éteinte comme le cigare de Jean. Le jeune homme lui tendit une dernière fois la main, puis il se coucha lentement dans le lit de ses ancêtres, tandis que Clodion dormait aussi devant l'âtre qui flamboyait encore.

Malgré les émotions de la journée, le sommeil de Jean fut long et paisible; il se réveilla brusquement en poussant un cri. Il avait revêtu une grande jeune fille blonde emportait Clodion qui hurlait de désespoir. Jean regardant autour de lui, ne put s'empêcher de sourire en voyant Clodion toujours couché devant l'âtre et rêvant sans doute aux lapins du Bois-Renard.

IV

UN BON HUISSIER

Quand il se réveilla, et même assez tard dans la matinée, le marquis entendit dans la cour une voix qui ne lui était pas familière. Il se hâta de descendre et aperçut un jeune homme qui causait avec Pieyard. Ce jeune homme alla vers lui, on s'inclinant profondément.

—Vous ne me reconnaissez pas, monsieur le marquis. Je suis François Deschamel, huissier à Noyant. J'ai prié Pieyard de vous laisser dormir: on se réveille toujours trop tôt pour apprendre certaines choses. Mais d'abord, dans l'espoir de vous donner confiance, je vous dirai qui je suis. Je suis le fils d'une vachère de la ferme Ducoudray. J'avais huit ans lorsqu'on m'emourut. Quant à mon père, François n'acheva la phrase que que par un geste de douleur et presque de honte.

—Bref, monsieur le marquis, tout le monde se gaussait de moi, et les autres enfants me battaient. Peu à peu la marquise, votre mère, me prit dans sa pitié, c'est elle qui me plaça dans une école, et puis chez M. le curé de Braye qui m'apprit un peu le latin; de façon que j'étais assez instruit pour mon âge et pour ma condition. Un jour, je vis, dans le village, une chose terrible: c'était

des paysans qu'on expropriait parce qu'ils ne pouvaient payer quelques dettes.

L'huissier les traitait si brutalement que je l'aurais battu, mais je n'étais pas assez fort. Cela me resta dans la mémoire, et, quand je suis grand et capable de choisir un état je me dis: Je serai huissier. Pourquoi? Pour faire le contraire de ce que j'ai su faire à l'autre. Quand j'eus vingt ans, j'allai à Tours étudier pour cela; et il y a un an, j'ai acheté à Noyant une charge d'huissier. Si je ne fais pas tout le bien qu'il faudrait, j'empêche toujours un peu le mal. J'obtiens du temps pour les malheureux qu'on me force de poursuivre, je fais honte aux riches qui se montrent impitoyables; quand l'expropriation ne peut être évitée, je ferme les yeux sur bien des choses et si un pauvre diable que l'on chasse de chez lui emporte quelque sac de blé ou quelques bouteilles de cidre j'ai les jambes trop courtes pour courir après.

—Vous êtes un brave homme, monsieur François, et si l'y avait beaucoup d'huissiers de votre espèce.

—Hélas! monsieur le marquis. Il y a un créancier que je ne puis ni tromper ni attendre, et voilà pourquoi je suis ici.

—Je devine: je n'ai pas encore payé mes contributions.

—Non, et vous avez reçu deux sommations. La troisième emporte saisie immobilière et mobilière.

—Et cette troisième sommation?..

—Le percepteur de Noyant m'a requis de vous l'apporter. La voici.

—Il m'est impossible de payer, monsieur François.

—Je m'en doutais bien. Aussi ai-je supplié M. le percepteur de vous donner du temps; ce n'est point un méchant homme, et il y aurait consenti encore, mais il est pressé lui-même par le receveur particulier de l'arrondissement, qui est pressé de la même façon par le receveur général.

Bref, il n'y a plus de délai à espérer. Le fisc est un engrenage qui broie tout ce qu'il atteint.

—Alors, monsieur François, qu'arrivera-t-il?

—Hélas! monsieur le marquis, la Lizardière sera vendue, par autorité de justice, devant le tribunal des saisis, à Bauge, chef-lieu de l'arrondissement.

—Avant qu'on ne la vende, j'y aurai mis le feu, s'écria le marquis reprenant son air farouche; je me le suis promis, je le ferai.

—Vous ne le pouvez pas: La Lizardière est le gage du fisc; vous seriez traduit, pour crime d'incendie, en cour d'assises. D'ailleurs, l'État est un créancier comme un autre, et la dette contractée envers lui est sacrée comme toute autre.

—C'est vrai, murmura Jean en baissant la tête. Je suis vaincu.

—Pas encore, monsieur le marquis, il g a un moyen.

Et lequel, François?

François ne répondit pas tout de suite; un grand embarras se peignait sur son visage; enfin il se décida:

—Monsieur le marquis, je viens, non point vous rendre, mais vous demander un service. Je connais, à Noyant, une honnête fille, nommée Madeleine, élevée à l'hospice et courtisée par son état. Je me propose de l'épouser quand je serai un peu plus riche. J'aimerais donc quelque argent pour cela: mais j'ai une crainte... vous savez: les jeunes gens! J'ai peur de faire quelque sottise et de dissiper mon épargne. Otez-moi cette inquiétude en acceptant les deux ou trois cents francs que j'ai mis de côté. Vous payerez le percepteur, et dans un an, deux ou trois, vous m'en rendrez la somme, avec les intérêts, bien entendu, je suis strict en affaires. Voilà le service que je vous demande.

—Vous êtes un brave cœur, François, répondit Jean profondément ému, mais je ne puis accepter: je ne pourrais pas vous rendre cet argent.

—Mais, monsieur le marquis... N'insistez pas. Vous me feriez de la peine. Et alors, quand doit donc se vendre la Lizardière?

—Dans cinq ou six jours, à Bauge.

—C'est bien.

—Adieu, monsieur le marquis. Réfléchissez encore, et si... Adieu, mon bon François. Mais toutes mes réflexions sont faites. Je vous remercie de nouveau et du fond du cœur, mais je ne puis accepter. Adieu.

Le marquis serra la main de l'huissier et, brusquement, détournant les yeux pour cacher une larme peut-être, il entra dans le manoir. Quant à François, il descendit le chemin pierreux, et, arrivé sur la route qui, par gauche, mène au Lude, et, par la droite, à Mareilly, il prit par la droite. Un peu plus loin, à l'embranchement qui monte vers Chalonnes et vers Noyant, il s'arrêta pensif.

—Ah! mais non! se dit-il, tout n'est pas fini.—Et au lieu de s'en aller vers Noyant, il continua sa course vers Mareilly, par le chemin que la famille Desormes avait suivi la veille, comme nous l'avons expliqué.

V

UNE MÉCHANTE COUSINE.

Jean se dirigea vers la petite chapelle, dont il ouvrit la porte qu'il ne referma point. Il resta longtemps agenouillé devant les tombes jumelles de son père et de sa mère, puis, se levant doucement comme s'il craignait de troubler leur repos, il s'assit sur le banc de chêne où sa mère avait coutume de s'asseoir, et, prenant sur le prie-Dieu le livre armo-

rié, l'imitation, un peu usé par les doigts maternels, il se mit à lire, attentivement d'abord, puis vaguement, comme fatigué de penser et de comprendre.

Depuis plus de deux heures, Jean était là perdu dans une somnolence rêveuse et morne. Il ne s'aperçut pas que quelqu'un était entré dans la chapelle. C'était une femme. Elle était grande, laide, élégante dans sa haute taille et paraissait avoir quarante ans; l'éclat de ses larges yeux noirs était tempéré par une expression de bonté contenue mais ineffable. Elle regarda longtemps, avec une émotion visible, le jeune homme absorbé dans sa lecture ou plutôt dans sa rêverie, et, enfin, allant vers lui et lui posant doucement la main sur l'épaule:

—Venez, mon cousin, lui dit-elle. Jean leva les yeux, la reconnut et la suivit. Ils montèrent ensemble dans la grande salle du premier étage.

—Asseyez-vous, mon cousin, et veuillez m'écouter sans m'interrompre. François, l'huissier de Noyant, vient de venir à Mareilly, et il nous a tout dit, à mon mari et à moi. Voici ce que nous avons décidé, ce que je me suis chargée de vous offrir. Mais d'abord souvenez-vous. Quand j'épousai votre cousin, le comte de Chazé, vous étiez encore un enfant. Comme je vous trouvais intelligent et bon, je m'intéressai tout de suite à vous. C'est moi qui entrepris votre éducation; je vous enseignai l'écriture, la grammaire, le dessin et le peu que je savais d'arithmétique.

Par malheur vous n'étiez pas seulement intelligent et bon, vous étiez aussi rêveur et nonchalant. C'est pourquoi je vous mettais en pénitence et vous privais souvent de dessert. Vous disiez alors d'un air furieux: Oh! la méchante cousine!

Eh bien, c'est la méchante cousine qui vient aujourd'hui vous gronder. La vie que vous menez, mon enfant n'est pas digne d'un homme courageux et distingué. Je comprends votre attachement aux choses qui ne sont plus, et je partage vos tristesses, l'amertume de vos souvenirs, je la comprends; mais je blâme votre manque de courage et votre abandon de vous-même. Quand M. de Chazé comme moi, vous pressa de choisir une profession, une carrière, vous ne répondîtes que par la colère et le mépris; et même quand il vous a offert simplement de venir à votre aide, vous l'avez blessé par le ton hautain de vos refus. Nous ne vous en voulons pas: on n'en veut pas à ceux qui souffrent! Du reste, nous attendions l'heure inévitable qui vient d'arriver. C'est pourquoi, au nom de la famille et au nom de Dieu qui elle représente, nous devons vous sauver et vous relever. Vous avez deux défauts mon cher enfant: l'orgueil et la paresse, mais on peut les corriger par le même remède: le travail! Voilà que vos souvenirs se font comme autrefois, et vous allez crier: Oh! la méchante cousine!

—Non, ma cousine Christiane, dit Jean avec un sourire.

—Eh bien! votre cousine Christiane vous ordonne ceci: On vendra la Lizardière dans cinq jours. La mise à prix est de trois cents francs, chiffre de la dette, et les enchères ne dépasseront pas quinze mille francs, à coup sûr. Quoique notre fortune soit en terre, M. de Chazé a quelque argent; et il achètera la Lizardière. Il est très aimé dans le pays, et personne ne lui fera concurrence. La terre et le manoir resteront dans ses mains comme un dépôt. Il vous les rendra quand vous aurez gagné par le travail de quoi les racheter.

—Mais par quel travail, ma cousine?

—Le voici. Vous êtes peintre, vous l'êtes du moins, avant que vous eussiez renoncé à toute occupation sérieuse. M. de Chazé se proposait de faire peindre la salle d'armes, le grand salon et la salle à manger du château. Vous viendrez à Mareilly, vous vous installerez, avec Pieyard, dans le Petit Château, vous savez, au bas de l'avenue. Tous les jours, vous travaillerez à la restauration de notre vieux nid, et, quand l'ouvrage sera terminé, on en fixera le prix, à dire d'experts, pour ménager votre orgueil.

—Comment! vous voulez que je fasse du décor?

—Non; de la vraie peinture, s'il vous plaît! Ce n'est pas tout. Comme le prix de la vente de la Lizardière vous reviendra presque en entier, puisque vous devez peu de chose au fisc, cette somme, jointe au prix de votre travail, sera vraiment assez ronde. Si vous m'en croyez, vous l'emploierez à perfectionner votre talent; vous avez l'instinct du paysage, j'en suis sûr. Vous irez donc à Paris, vous ferez concurrence à Corot et à François.

Vous vendrez vos tableaux fort cher, pardon, monsieur le marquis! mais vous les vendrez,—bientôt vous serez riche, et vous reviendrez à la Lizardière que votre cousin aura gardé pour vous. Vous ferez un bijou, une merveille; et puis vous épouserez une héroïne de Walter Scott, comme il convient au maître de ce Caleb qu'on appelle père Pieyard. C'est dit, n'est-ce pas?

—Ah! méchante douzaine! Mais avec Pieyard et Clodion, je veux emmener ma chèvre.

—Sans doute. Votre petite cousine Madeleine lui mettra des rubans roses. Et, à ce propos, vous ne m'avez pas demandé encore des nouvelles de ma fille.

(A continuer.)

J. A. LANGLAIS,

LIBRAIRE-ÉDITEUR, Seul autorisé à publier l'Ordo et le calendrier approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, Agent de la célèbre maison Meurs de Londres pour l'importation des cloches.—Fournitures pour écoles à des prix très réduits, 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

ATTENTION! ATTENTION!

Grande vente de marchandises offertes au public avec une réduction de 25 pour cent, le tout en parfait ordre, rien d'endommagé. Ne manquez pas l'occasion. Lundi prochain la grande vente commencera sans réserve chez

A. T. CONSTANTIN & CIE, Ancien poste de M. A. Roborze, No. 218 Rue et Faubourg St-Jean. Québec, 9 janvier 1886.

J. H. E. PLAMONDON & CIE,

AGENTS, Marchands de toutes sortes de machines à coudre New Home, Wheeler & Wilson, White Singer, Nouveau William, Raymond, Royal, etc., Coffres de sûreté neufs et de seconde main, marchands à commission, marchands d'Huiles Lubrifiantes etc., manufacturiers de "Tippis" en u'net de "Shanks" en bois. Nos. 244, 246 et 248, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

AVIS.

La société qui a existé jusqu'à ce jour sous le nom et raison de McCall, Shehyn & Co., Québec, et de Stirling, McCall & Co., Montréal, a cessé d'exister par mutation de temps le 31me jour de décembre 1885.

JOHN STIRLING, JOHN McCALL, Londres, Ang. JOSEPH SHEHYN.

Au sujet de l'annonce de dissolution ci-dessus, les soussignés ont de nouveau formé une société dans le but de continuer sous les mêmes nom et raison les affaires de la maison McCall & Co., Québec, dont ils sont les successeurs, et, comme tels, dûment autorisés à collecter toutes les dettes dues à l'ancienne société.

JOSEPH SHEHYN, JOHN McCALL, Londres, Ang. Québec, 9 janvier 1886.

Les affaires de la maison Stirling, McCall & Co., Montréal, seront continuées par le soussigné sous les nom et raison de John Stirling & Co., à qui devront être payées toutes les dettes dues à l'ancienne société de Stirling, McCall & Co.

JOHN STIRLING. Québec, 9 janvier 1886.

LA Manufacture de Chemises de Québec

Nos. 116 à 120, Rue St-Paul, E.-V. A. GINGRAS & CIE, propriétaires, A. S. BEAUCHEMIN, Gérant.

Demandez, chez les marchands en gros de Québec, les Chemises de cet établissement, les meilleures et aux prix les plus avantageux. Québec, 9 janvier 1886.

Compagnie d'Assurance CANADA LIFE.

ETABLIE EN 1847. Bureau Principal.—Hamilton, Ont.

Son capital et ses fonds réunis sont de presque \$,600,000 de piastres. Son revenu annuel est au-dessus de \$1,300,000.

Directeur Gérant et Président: A. G. RAMSAY. Secrétaire: R. HILLS. Surintendant: ALEX. RAMSAY.

SUCCESSALE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC Bureau Principal à Montréal: No. 186, RUE SAINT JACQUES.

Directeurs Honoraires: ANDREW ALLAN Esq., F. WOLPERSTAN THOMAS, Esq., P. M. GALARNEAU, Esq., GEO. HAGUE, Esq., CHS. LACAILLE, Esq.

Gérant Provincial—J. W. MARLING. Inspecteur des Agences—P. LAFFERRIÈRE. GEO. V. H. BOUCHARD, Agent, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

PIANOS, HARMONIUMS ET MUSIQUE.

ARTHUR LAVIGNE,

ÉDITEUR DE MUSIQUE. Importateur de PIANOS ET HARMONIUMS

Des célèbres manufactures de Pianos KRANICH & BACH, E. McCAMMON, WHEELLOCK & CIE, R. S. WILLIAMS, MARSHALL & SMITH, ETC., ETC. HARMONIUMS MASON & HANLIN, BURDETT & CIE. W. BELL & CIE, D. W. KARN & CIE, PELOUBET, ETC., ETC.

Pianos neufs, boîte en bois de rose, 74 octaves, montés sur agrafes, pieds et pédales sculptés, pour \$220 et au-dessus. Harmoniums neufs, en noyer noir, cinq octaves, pédale d'expression, depuis \$65 et au-dessus. Aussi Pianos et Harmoniums d'occasion, à vendre ou à louer.

Les dernières nouveautés musicales reçues chaque semaine des éditeurs Européens. Aussi: Folios pour musique,—Poli français pour nettoyer les Pianos,—Tapis en caoutchouc et en drap pour Pianos et Harmoniums.—Photographies de célébrités musicales et autres.—Accord et réparation de Pianos, Harmoniums et Orgues d'Eglise, au No. 55, RUE DE LA FABRIQUE. Québec, 9 janvier 1886.

F. X. GOSSELIN, L.L.L.

NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE COUR SUPÉRIEURE, No. 84, Rue St-Pierre, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

DELICIEUSES SONT LES HUITRES

servies de toutes les manières imaginables à notre établissement. Nous faisons une spécialité des Huitres dites SCALLOPS en coquille et pour lesquelles on prend les commandes des familles, commandes qui sont exécutées sous le plus court délai. La barre est remplie de tout ce qu'il y a de mieux. Chambres à louer aux voyageurs ou à des pensionnaires permanents. Repas préparés suivant toutes les règles de l'art. Une boutique de barbier fait partie de l'établissement. On pourra s'y procurer de l'Eau Minérale de St-Léon au naturel et gazeuse.

ALPHONSE POULIN & CIE, Coin des rues St-Jean et du Palais. Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE.

Environ 100 arpents de terre admirablement située à un mille de l'église de St-Gervais, avec maison, granges, scierie de plusieurs mille étables toute grée, vergers, avec rivière qui la traverse, etc. Aussi, lots de terre pour foie. Conditions libérales. JOSEPH GOSSELIN, St-Gervais, (Bellechasse.) Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE.

LIMITES A BOIS, MOULIN A SCIE A VAPEUR, FERME, etc. Dans les Caps, douze milles en bas de St-Jochim, comté de Montmorency; une étendue de terre, six mille de longueur, comprenant une partie en bois de construction et une grande quantité de bois de chauffage, un bon moulin à scie à vapeur presque neuf, ayant été en opération qu'un an et demi seulement. Et dix autres batisses, granges, étables, etc. Le moulin et la terre peut être vendu seul à la demande de l'acheteur par GEORGE TANGUAY, 7, rue Arthur, Basse-Ville, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

BIÈRE ET PORTER.

Les boissons par excellence pour les Fêtes sont les Célébres Bière et Porter Labatt, de Londres. Les plus hautes autorités médicales en recommandant l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du Rév. P. J. E. Pagé, professeur de chimie de l'Université Laval, prouve qu'ils sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge ou de houblon, et qu'ils peuvent rivaliser avec les meilleures bières et portiers importés, et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé. La célèbre bière Labatt de Londres est reconnue la meilleure du Canada, par la confrontation et l'imitation du véritable libelle par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux. Achetés la célèbre Bière et Porter Labatt de Londres, et n'en prenez point d'autres en substitution. N. Y. MONTREUIL, Seul Agent à Québec. P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en bouteilles. Québec, 9 janvier 1886.

LOTÉRIE NATIONALE

DE M. LE CURÉ A. LABELLE. Valeur des lots. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000 DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00 GROS LOT \$2,500

LE QUATRIÈME TIRAGE

aura lieu un Cabinet de Lecture Paroissiale, vis-à-vis le Séminaire, à Montréal, MERCREDI, le 10 FEVRIER 1886, à 2 heures P. M. Coût du Billet. Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cts.

Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No. 19, rue Saint Jacques, Montréal. Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts.) La liste officielle des numéros gagnants sera transmise le ou vers le 16 Février, à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de trois cents.

Québec, 9 janvier 1886.

E. LEMIEUX, Notaire,

LEVIS, Bureau, Cote des Marchands, No. 6. Residence: RUE WOLFE, en face de l'Eglise Anglicane. Québec, 9 janvier 1886.

A LOUER.

La maison maintenant occupée par H. Verret, ér., étant le No. 3, Terrasse Garneau, Grande Allée. Possession au 1er mai prochain. S'adresser à P. GARNEAU, FILS & CIE. Québec, 9 janvier 1886.

JOS. AMYOT & FRERE,

IMPORTATEURS, EN GROS SEULEMENT, D'ÉPRETS FRANÇAIS, ANGLAIS ET AMÉRICAINS No. 38, Rue St-Pierre, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

MOULIN PARE,

Sciage et Rabotage, Boîtes d'emballage, Ecisses à Allumettes, Boîtes en carton de toutes qualités, Coin des Rues L'ALLEMAND ET CARON, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

NOUS OFFRONS EN VENTE A BON MARCHÉ

Vaisselle, Porcelaine, Faïence, Verreries, Lampes de tout genre, Huile de charbon, Huile Kérosine, et la célèbre Légion, Coutellerie, Argentine une spécialité, Lampes Rochester dont le pouvoir éclairant est de 65 chandelles. RENAUD & CIE, 24, Rue St-Paul. Québec, 9 janvier 1886.

AVIS.

La société qui a existé entre les soussignés, sous la raison sociale de Edmond Giroux et Frères, a été dissoute le 14 décembre 1885 du consentement.

EDMOND GIROUX, VICTOR GIROUX. Nous soussignés, déclarons que nous faisons, depuis le 14 décembre dernier, et que nous continuerons à l'avenir de faire des affaires sous les noms et raison de EDMOND GIROUX & FRÈRE, EDMOND GIROUX, VICTOR GIROUX, EDMOND GIROUX, Jr. Québec, 9 janvier 1886.

LA JUSTICE,

P.-G. DELISLE, IMPRIMEUR, En face de l'Archevêché.

FABRIQUE DE VINAIGRE

"EUREKA," E. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINÈRES. QUEBEC. Québec, 9 janvier 1886.

V. BELANGER, Agent,

"SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie et Accident. Bureau Principal: 164, rue St-Jacques, Montréal. Succursale à Québec, coin des Rues St-Pierre et St-Antoine, est la seule Compagnie qui émet des polices n'imposant aucune condition et n'a dans ses livres aucune réclamation qui ait été contestée. Québec, 9 janvier 1886.

J. E. MORRISON,

Pharmacien et Chimiste, No. 31, Rue Buado, (vis-à-vis la Baillie), Drogues, Produits Chimiques, Parfums, Médecines patentes, etc. Prescriptions exécutées avec soin.—Heures du dimanche: de 9 à 10 h. a.m., de 11:30 h. a.m. à 1 h. p.m., et de 6 à 6 h. p.m. Québec, 9 janvier 1886.

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER,

AVOCATS, No. 61, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC. Hon. J. BLANCHET, L.L.B., C.B. G. AMYOT. L. P. PELLETIER, L.L.L. Québec, 9 janvier 1886.

C. S. RIVERIN,

Ancienne maison Blumhart & Rivier, Marchands-Epiciers. Spécialité: Vins et Liqueurs, Thés et Cafés, en gros et en détail, No. 45, rue de la Couronne, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

LA NOUVELLE ANNÉE

Amène généralement de bonnes réflexions avec les bons souhaits. Les meilleurs mots ne conviennent pas toujours aux bons estomacs, même à ceux qui sont les plus robustes. Pour les mieux régulariser, le meilleur remède connu est la célèbre EAU MINÉRALE DE ST LÉON. En vente en gros et en détail par GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls agents pour la Puisseance, en face de l'Archevêché, rue Port Dauphin, Haute-Ville. Québec, 9 janvier 1886.

La Célèbre Machine à Coudre

WHITE SHUTTLE est la meilleure, la plus utile, la plus économique, la plus grande, celle qui fonctionne le plus facilement